

LE DEVOIR

Vol. XCVIII N° 235

LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2007

88c + TAXES = 1\$

Harper: droit devant

■ *Bloc et NPD ont déjà rejeté un discours du Trône consacrant les grandes priorités conservatrices* ■ *Dion se montre conciliant*

ALEC CASTONGUAY
GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Le gouvernement Harper a livré hier un discours du Trône sans grandes sur-

prises et marqué du sceau de la continuité. Visiblement, Stephen Harper a tenté de rester fidèle à ses priorités tout en manœuvrant pour ne pas heurter de front le Parti libéral du Canada, qui tient la survie du gouvernement entre ses mains.

Le premier ministre a promis hier aux contribuables des baisses d'impôt et aux provinces d'encadrer le pouvoir fédéral de dépenser grâce à une nouvelle loi. Sur le front de l'Afghanistan, le gouvernement indique clairement sa pré-

férence: poursuivre la mission actuelle jusqu'en 2011, soit deux ans plus tard que prévu.

Contrairement à la tradition, les députés, ministres et sénateurs se sont rassemblés en soirée hier au Sénat — et non pas en fin d'après-midi

— pour entendre le discours écrit par le premier ministre mais prononcé par la gouverneure générale, Michaëlle Jean. Le gouvernement Harper voulait ainsi profiter des heures de grande écoute à la télévision pour livrer son message aux citoyens.

Son message reprend des thèmes chers aux conservateurs et généralement connus depuis plusieurs semaines. Le gouvernement veut notamment accélérer le

VOIR PAGE A 8: HARPER

À chacun sa pilule

Le premier ministre Stephen Harper a été fidèle à sa parole hier. Les intentions qu'il avait exprimées il y a deux semaines n'ont pas changé: réduction importante du fardeau fiscal, programme musclé en matière de justice criminelle, encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, défense de la mission afghane, nouvelles mesures environnementales, affirmation de la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Contrairement à ce que plusieurs prédisaient, le chef conservateur n'a inséré aucune pilule empoisonnée dans ce discours du Trône, mais il s'est assuré d'y glisser quelques ingrédients indigestes pour l'opposition. Il sera en effet difficile pour les libéraux d'accepter la reconnaissance qu'il est trop tard pour penser atteindre les cibles du protocole de Kyoto, mais ils pourraient toujours dire vouloir



Manon Cornélius

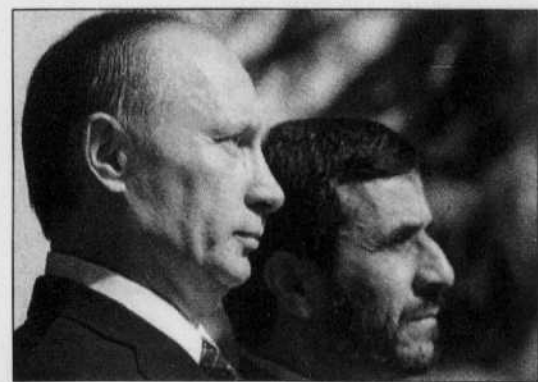


CHRIS WATTIE REUTERS

Le premier ministre Stephen Harper et la gouverneure générale Michaëlle Jean au cours de la lecture du discours du Trône, hier soir, à Ottawa. Le message livré reprend les grands thèmes chers aux conservateurs.

VOIR PAGE A 8: PILULE

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 6 ■ Les réactions au discours du Trône: www.ledevoir.com



REUTERS/RIA NOVOSTI/KREMLIN

LE MONDE

Poutine en Iran: le double jeu de Moscou

■ À lire en page C 5

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 6
Annonces.....	D 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	C 6
Carrières.....	C 4	Monde.....	C 5
Culture.....	C 8	Mots croisés..	C 6
Décès.....	D 4	Sudoku.....	B 4
Économie.....	C 1	Télévision.....	C 7

Rentrée parlementaire à Québec

Dumont, tête de Turc de Charest

Le premier ministre est forcé de retirer les mots «girouette nationale»

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Dominée par l'économie et la rentrée de Pauline Marois, la première période de questions de l'automne à l'Assemblée nationale s'est terminée hier sur une querelle au sujet de l'invective «girouette nationale», lancée par Jean Charest à Mario Dumont.

Le président de l'Assemblée, Michel Bissonnet, a dû demander à une dizaine de reprises au premier ministre de retirer ses propos. Ce dernier, visiblement surpris de ne pouvoir utiliser le vocable «girouette» en chambre, a d'abord accepté, à la blague, de retirer l'épithète «nationale». Il a ensuite demandé au président: «Est-ce que vous êtes en train de déclarer que, selon le livre, le mot «girouette» n'est plus permis à l'Assemblée nationale du Québec? — Il va l'être maintenant», a tranché sèchement le président, expliquant



Mario Dumont

qu'il s'agissait de propos «antiparlementaires» et «bles-sants» qu'il fallait ajouter sur-le-champ au lexique des termes prescrits. Dans ses déclarations publiques faites récemment, M. Charest n'a eu de cesse de peindre le chef de l'opposition comme un personnage qui changeait constamment d'idée et de camp. «C'est une girouette. Il y a autant de Mario Dumont qu'il y a



JACQUES BOISSINOT REUTERS

Le premier ministre Jean Charest a accueilli hier à l'Assemblée nationale la nouvelle chef du Parti québécois, Pauline Marois, élue lors de l'élection partielle du 24 septembre dans Charlevoix.

VOIR PAGE A 8: CHAREST

CHRISTIANE CHARETTE 9h

Rencontre avec le journaliste Patrice Roy, suite au discours du Trône.

Réalisation: Bruno Guglielminetti

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/christiane

LES ACTUALITÉS

ENVIRONNEMENT

Harper sème la confusion, selon l'ancienne commissaire à l'environnement

Le Canada a-t-il renié Kyoto en adhérant au Partenariat Asie-Pacifique demande Johanne Gélinas

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

L'adhésion du Canada au Partenariat Asie-Pacifique (PAP), annoncée au début de septembre par Stephen Harper à la session spéciale des Nations unies consacrée au réchauffement du climat, «aura pour principale conséquence d'augmenter la confusion quant aux intentions réelles du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques».

C'est ce qu'a déclaré hier au Devoir l'ancienne commissaire à l'environnement du Canada, Johanne Gélinas, aujourd'hui consultante dans le cabinet Deloitte à Montréal. Mme Gélinas a signé un rapport complet qui démontrait les faiblesses de la politique canadienne en matière de lutte contre les changements climatiques.

L'adhésion du Canada à cette entente économique et technique crée beaucoup de confusion, y compris parmi les grandes entreprises canadiennes, parce que le gouvernement Harper l'interprète comme une solution de rechange au protocole de Kyoto, alors qu'il s'agit en réalité d'une «entente complémentaire de nature technique et

commerciale», selon l'ancienne commissaire.

Les États-Unis, qui ont lancé ce partenariat en vue de favoriser les échanges de technologies écologiques, présentent cette entente, intervenue avec la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud et l'Australie, comme une autre manière de lutter contre les changements climatiques, soit par une amélioration des techniques de production d'électricité et de captage du carbone ou des systèmes pour réduire la consommation d'énergie.

Mais, pour les quatre partenaires asiatiques, il s'agit d'une entente commerciale qui les aidera à mieux participer à l'atteinte des objectifs de Kyoto, qu'ils ont tous ratifié et qu'aucun ne renie. Pour eux, le PAP n'est pas une solution de rechange à Kyoto mais un moyen supplémentaire d'y participer.

Mais les trois pays anglo-saxons — États-Unis, Australie et Canada — qui tirent au flanc du protocole de Kyoto depuis des années, à l'instar du président George Bush, présentent ce traité comme une voie de rechange démontrant leur volonté de participer à la bataille pour le climat, tout en boudant le protocole ratifié par 171 autres pays.

«Si, pour le Canada, le PAP est une solution de rechange, explique l'ancienne commissaire fédérale à l'environnement, le gouvernement devrait dire ce que cette entente remplace. Si cela remplace Kyoto, qu'il le dise. Tout comme il doit dire clairement comment sa participation à cette entente s'intègre dans son Plan vert et dans quelle mesure cela contribue à l'atteinte de ses objectifs.»

Si cette entente ne remplace pas Kyoto mais multiplie les moyens technologiques et économiques permettant de mieux atteindre ses objectifs, poursuit Johanne Gélinas, le gouvernement doit aussi le préciser dans l'intérêt des entreprises, qui cherchent toutes à savoir comment elles doivent s'intégrer à ce plan national.

La semaine dernière, une enquête réalisée par le Carbon Disclosure Project au Canada indiquait que la plupart des grandes entreprises attribuent au «manque chronique de clarté réglementaire» leur peu d'intérêt pour la mise au point de moyens de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le Devoir

Un présumé pédophile canadien est traqué en Thaïlande

JOCELYN GECKER

Bangkok — Le pédophile présumé identifié par Interpol grâce à un avis de recherche international était traqué hier en Thaïlande. Selon la police thaïlandaise, il s'agit d'un Canadien de 32 ans du nom de Christopher Paul Neil.

Selon Interpol, tous les voisins sud-asiatiques de la Thaïlande ont été mis en alerte pour intercepter le suspect au cas où il essaierait de sortir du pays. Il serait arrivé jeudi en Thaïlande depuis la Corée du Sud, où il enseignait l'anglais. Il apparaît sur les images des caméras de sécurité de l'aéroport international de Bangkok, où il est arrivé jeudi dernier avec un aller simple.

La photo a été diffusée par Interpol, qui pense qu'il s'agit du même homme qui apparaît sur les quelque 200 photos floutées diffusées sur Internet le montrant en train d'abuser de jeunes garçons vietnamiens et cambodgiens. Les experts informatiques avaient réussi à reconstituer les photos.

Interpol n'a pas révélé le nom du suspect, mais l'agence de police internationale a indiqué que celui-ci était probablement en fuite en Thaïlande, où les caméras de sécurité ont enregistré jeudi dernier son passage par les services d'immigration en provenance de Corée du Sud. Il s'agirait d'un professeur d'anglais exerçant dans une école de Séoul, selon Interpol.

«Avec les autorités thaïlandaises nous mettons en place un dispositif important pour essayer de le localiser, mais également nous voudrions faire passer le message qu'étant cer-

né de partout dans le monde, la meilleure chose qu'il ait à faire, c'est de se rendre aux services de police», a expliqué le directeur d'Interpol, Jean-Michel Louboutin, sur la chaîne d'information française LCI.

«Nous pensons qu'il est toujours en Thaïlande et nous sommes en train de réunir des informations de la part des pays voisins dans lesquels il a commis des crimes pédophiles de manière à pouvoir délivrer un mandat d'arrêt contre lui», a déclaré à l'Associated Press le responsable de la police Apichart Suribunya.

L'ambassade du Canada a refusé de commenter l'information.

L'agent d'Interpol en charge de cette affaire, Mick Moran, a déclaré lors d'une entrevue que le suspect avait travaillé en tant qu'enseignant en Thaïlande, au Vietnam et en Corée du Sud et qu'il était entré en Thaïlande la semaine dernière muni d'un aller simple à tarif plein en provenance de Séoul.

«Le Cambodge, le Vietnam, la Thaïlande — tous les pays de cette région ont été prévenus —, ils sont tous en alerte et opèrent tous des contrôles aux frontières pour tenter de repérer les mouvements de cet homme», a ajouté Mick Moran, arrivé à Bangkok ce week-end pour y coordonner la traque. Il a invité le suspect à se rendre «de manière à régler le problème d'une manière adulte et raisonnable».

Cela fait trois ans que les enquêteurs traquent le suspect, depuis que la police allemande a découvert sur Internet des photos de lui en train d'abuser de mineurs asiatiques. Le visage de l'homme était masqué par une spirale numé-

rique, mais la police allemande a réussi à recréer une image du visage du suspect et a publié la semaine dernière quatre photos de lui ainsi reconstituées.

Interpol a lancé son premier appel à témoins mondial la semaine dernière. Selon l'agence internationale, plus de 350 personnes ont fourni des indices aux autorités dans le monde entier. Les autorités continuent de rassembler et d'analyser des preuves pour les traduire en inculpation formelle si l'homme venait à être arrêté, a ajouté Interpol.

«La Thaïlande est au centre d'une chasse à l'homme internationale, et les autorités du pays, en coopération avec Interpol et toutes les polices du monde, sont à ses trousses», a déclaré le chef d'Interpol Ronald K. Noble.

Associated Press

Eau sous haute surveillance

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

La qualité de l'eau de la rivière Nicolet est jugée «préoccupante sans être inquiétante» par les autorités de la MRC d'Asbestos, que ce cours d'eau traverse.

Pendant cinq ans, à raison de six prélèvements par année, la MRC a entrepris de suivre l'évolution de la qualité de l'eau de sa rivière, célèbre par ailleurs comme lieu de pêche à la truite.

Ces cinq années d'échantillonnage et d'analyses ont révélé une modification sensible de la qualité et de la limpidité de l'eau et quelques surprises. Ainsi, contrairement à ce qu'on voit généralement, la qualité de l'eau de la Nicolet empire au lieu de s'améliorer après son passage dans les Trois-Lacs, précisait hier le préfet de la MRC, Henri-Paul Bellerose.

Entre les Trois-Lacs et la municipalité de Danville, située en aval, les prélèvements annuels ont révélé une autre dégradation. Les soupçons se portent vers les halles de la mine Asbestos et un camping, précisait de son côté le directeur général de la MRC, Martin Lessard. Et dans un secteur essentiellement forestier, où l'eau devrait être de meilleure qualité, la MRC a retrouvé la trace de la présence de coliformes fécaux, provenant vraisemblablement d'élevages de bestiaux.

La MRC, qui entend poursuivre son échantillonnage annuel, n'a pas précisé quelles mesures elle entend prendre contre ces diverses formes de pollution en vertu des nouveaux pouvoirs que Québec lui a octroyés en matière d'environnement.

Le Devoir

Un PPP, c'est quoi, déjà? Partenariat public-privé. Ça s'appelle un partenariat parce que l'entreprise privée finance supposément les infrastructures publiques. Qu'est-ce qui attire le secteur privé là-dedans? Des rendements plus qu'alléchants. Qu'est-ce qui arrive quand le projet tourne mal? Les villes et les contribuables ramassent le gâchis. Les exemples de PPP boiteux abondent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. C'est pas compliqué : le privé vous bâtit du neuf, vous le gère et vous le fait payer chèrement sur, mettons, 30 ans, puis vous rend propriétaire de l'infrastructure au moment où elle a besoin de travaux majeurs. Au passage, le privé minimise l'entretien, la main-d'œuvre et les services, en plus de collecter des frais à l'usager. Tout ça à l'heure où le fédéral doit se retrousser les manches pour redresser nos infrastructures. Chantiers Canada est le plan de Stephen Harper pour privatiser l'eau, les routes, les ponts, etc., en imposant les PPP. Pour le moins inquiétant : des milliards de dollars de fonds publics sont en jeu. Et les libéraux de Jean Charest tombent dans le panneau avec leur Société de financement des infrastructures locales. Le flop ahurissant du PPP de l'Îlot Voyageur à l'UQAM ne sert-il pas de leçon? Et les «économies» des autoroutes 25 et 30 en PPP vont être, tout compte fait, des trous de combien? La Fédération canadienne des municipalités vient pourtant d'établir que le financement des projets est moins coûteux au public qu'au privé. Elle n'a trouvé aucun indice à l'effet que les PPP pourraient coûter moins cher ou offrir de meilleurs services. Alors, ces milliards : des cadeaux pour les petits copains de Harper et Charest?

Gare au piège !
Le gouvernement fédéral doit financer nos infrastructures sans nous imposer les PPP.

scfp.ca

SCFP / Syndicat canadien
de la fonction publique

Expedition C • 12,95 \$
(192 p.) ISBN 978-2-7608-4684-5
Corrigé C
EN PRÉPARATION

LIDEC Inc.
514-843-5991

Louise HALLÉ

Les fresques de l'univers social

Expedition C • 3^e cycle du primaire

Collection GÉOGRAPHIE, HISTOIRE
ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



2^e ANNÉE
Cahier • 104 pages • 11,95 \$
Corrigé • 92 pages • 27,85 \$

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481

Colette BAILLARGEON

LA GRAMMAIRE, C'EST MON AFFAIRE

3^e ANNÉE
Cahier • 144 pages • 14,65 \$
Corrigé • 138 pages • 29,15 \$

5^e ANNÉE
Cahier • 160 pages • 16,75 \$
Corrigé • 160 pages • 29,15 \$

6^e ANNÉE
Cahier • 176 pages • 16,75 \$
Corrigé • 176 pages • 29,15 \$

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ACTUALITÉS

Dégustation des produits de l'Abbaye
Événement bénéfice
au profit de Radio Ville-Marie
Vendredi, 26 octobre 18h00
514-382-3913



Michel David

L'ennemi

C'était jour de reprise des travaux parlementaires hier, à Québec. Le ton grinçant était pourtant celui d'une fin de session. Qu'est-ce que ce sera au printemps prochain?

Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, en a surpris plusieurs en décrétant un peu abusivement que le mot «girouette» était antiparlementaire et blessant. Cela fait pourtant des semaines que le premier ministre Charest utilise ce terme sur toutes les tribunes pour illustrer les fréquents changements de cap de Mario Dumont, sans que personne ne s'en formalise outre mesure.

Pendant des mois, M. Charest avait répété qu'André Boisclair était «irresponsable» et «immature» sans que M. Bissonnet sente le besoin d'intervenir. Le terme «girouette» fait partie du vocabulaire politique depuis des siècles et le chef de l'ADQ est parfaitement capable de se défendre. La joute parlementaire n'est tout de même pas une partie de dominos.

Manifestement, le président craint une détérioration rapide du climat à l'Assemblée nationale. Quelques minutes plus tôt, François Legault s'en était tiré indemne après avoir qualifié le ministre du Développement économique, Raymond Bachand, de «mas-cotte» qui se contente de crier «youppi» face au déclin du secteur manufacturier.

Un peu comme un arbitre de hockey qui s'en veut d'avoir fermé les yeux sur un cas douteux, M. Bissonnet sentait vraisemblablement le besoin de sévir à la première occasion avant de perdre le contrôle de la partie.

Malgré le suspense créé par le discours du Trône à Ottawa, il reste que le gouvernement minoritaire de Stephen Harper arrive presque à la fin de sa deuxième année d'existence. Il est bien difficile d'imaginer que celui de Jean Charest survive au prochain budget. Il est même loin d'être certain que M. Charest arrive à se rendre jusque-là.

Quand on joue sa tête, il est normal qu'on ne fasse pas dans la dentelle. M. Charest a toujours été un adversaire redoutable dans une enceinte parlementaire, mais il semble y aller avec un surplus de hargne quand il s'adresse à Mario Dumont. Clairement, il est l'ennemi.

Après avoir vilipendé André Boisclair durant la période de questions, il lui adressait souvent un clin d'œil complice, l'air de dire: «Ne prends pas ça personnellement, c'est juste la "game"». D'ailleurs, cette légèreté agaçait passablement le chef du PQ.

Dans le cas du chef de l'ADQ, le premier ministre semble prendre la chose beaucoup plus au sérieux. Peut-être parce qu'il le craint davantage. Dans l'entourage de M. Dumont, on a senti que l'attitude de M. Charest avait changé à partir du débat des chefs, au printemps dernier, quand le chef de l'ADQ l'avait ni plus ni moins accusé de négligence criminelle pour avoir négligé les avertissements du ministère des Transports relativement à l'état du viaduc du Souvenir.

Dans l'esprit de M. Dumont, brandir les documents du ministère durant le débat ne constituait pas un coup plus bas que celui que M. Charest avait lui-même asséné à Bernard Landry durant le débat de 2003, quand il lui avait jeté à la figure les déclarations de Jacques Parizeau.

L'amabilité avec laquelle le premier ministre a souligné le retour de Pauline Marois contrastait vivement avec la dureté de ses propos à l'endroit du chef adé-quist. Certes, les circonstances imposaient cette courtoisie, mais les prochaines semaines pourraient donner une belle illustration de l'adage voulant que les ennemis de nos ennemis sont nos amis.

Lors de la prochaine campagne électorale, libéraux et péquistes devront faire face au même danger. Que ce soit en Gaspésie, dans les Laurentides ou encore à Laval, les comités des deux «vieux partis» sont menacés par l'ADQ.

Dans leur architecture même, les Parlements de tradition britannique sont conçus en fonction d'un système bipartite. Depuis le 26 mars, l'Assemblée nationale ressemble plutôt à un triangle où le gouvernement n'est pas nécessairement celui qui est visé au premier chef.

Comme il était prévisible, l'économie sera au centre des débats. M. Charest a lui-même donné le ton depuis quelques semaines et les deux autres partis ont emboîté le pas. Pourtant, aucun des trois chefs de parti n'est particulièrement ferré en économie, et le Québec bénéficie présentement de son plus bas taux de chômage depuis plus de trente ans.

Il est vrai que le secteur forestier et l'industrie manufacturière vivent actuellement de graves difficultés, mais cette situation n'est pas nouvelle. Les fermetures d'usines se succédaient au printemps dernier. Pourtant, exception faite du psychodrame budgétaire, les problèmes du réseau de la santé avaient monopolisé les périodes de questions à l'Assemblée nationale.

A quelques mois des élections, personne n'a intérêt à s'approprier ce thème. Ce n'est pas demain la veille qu'on reprendra un parti à promettre un «gouvernement de la santé». Le PLQ a failli retourner dans l'opposition pour s'y être risqué. Le PQ traîne encore le boulet des mises à la retraite de 1997. Maintenant qu'elle se retrouve dans l'antichambre du pouvoir, l'ADQ n'a aucun intérêt à relancer le débat sur la «médecine à deux vitesses». La publication du rapport du comité Castonguay, prévue pour le mois de décembre, remettra cette patate chaude à l'ordre du jour bien assez tôt.

S'il y en a un qui ne doit pas être mécontent de voir tout le monde se découvrir une passion pour l'économie, c'est bien Philippe Couillard. Si M. Charest doit tirer sa révérence, il n'a pas intérêt à ce qu'on s'étende indûment sur la congestion des urgences et l'allongement des listes d'attente.

Remarque, au cours des prochaines heures, tous les regards seront tournés vers Ottawa. Si des élections fédérales sont déclenchées, tout ce qui pourra se passer à l'Assemblée nationale sera d'un intérêt bien secondaire.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES BOISSINOT REUTERS

Mega Brands tente de faire interdire le Guide des jouets de Protégez-Vous

Le fabricant de jouets accuse le magazine d'avoir erré dans son analyse toxicologique des jouets

Sortira ou sortira pas? Le Guide des jouets 2008 du magazine Protégez-Vous pourrait finalement voir sa distribution compromise cette année. L'entreprise MEGA Brands s'est en effet tournée hier devant les tribunaux pour en interdire la publication.

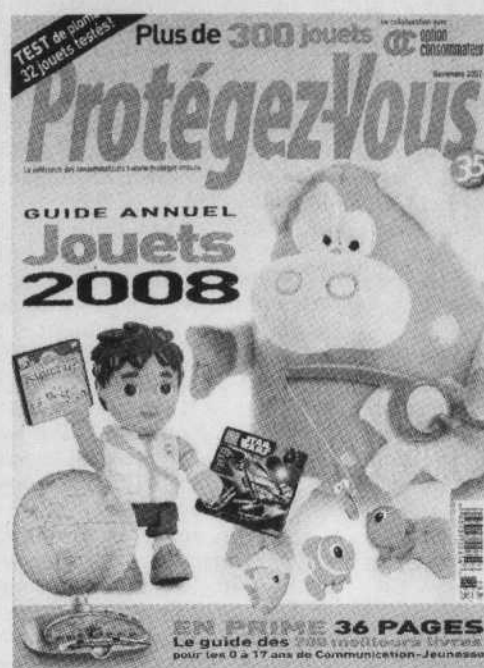
FABIEN DEGLISE

Tension au royaume des jouets. Écorché par Protégez-Vous, l'entreprise québécoise MEGA Brands a demandé hier à la Cour supérieure du Québec d'empêcher la sortie du Guide annuel des jouets 2008 édité par le magazine consommériste. Motif? Les Mega Bloks, un de ses produits-phares, auraient été mal évalués par les spécialistes de la consommation, qui s'approprient à livrer aux lecteurs une image erronée de l'innocuité de ce produit, estime le fabricant. Une accusation que rejette le magazine.

Loin de remettre en question le lancement de son guide, qui doit apparaître dans les kiosques d'ici la fin de cette semaine, Les Éditions Protégez-Vous ont réaffirmé hier «la justesse» des tests effectués dans les derniers mois sur plusieurs jouets en vente au pays. L'objectif était de mesurer la teneur en plomb de ces objets qui finissent bien souvent dans la bouche des enfants.

«Dans le contexte des nombreux rappels de jouets liés à des concentrations élevées de plomb cet été, Protégez-Vous avait l'obligation morale de répondre [cette année] à la question: les jouets que nous recommandons pour les jeunes enfants contiennent-ils du plomb?», a indiqué, par voie de communiqué, David Clerk, directeur général de la publication.

Or, selon ces tests, les Mega Bloks pour enfants d'âge préscolaire afficheraient justement une teneur élevée en plomb, un métal dense et neurotoxique. Et c'est là que le bât blesse... Pour MEGA Brands, les résultats négatifs contenus dans le Guide des jouets 2008



son est le fait d'une erreur de méthodologie. Protégez-Vous aurait en effet appliqué à des produits de plastique moulé une approche réservée à des objets peints, prétend l'entreprise. Ce qui donne une image trompeuse.

«Nous respectons et appuyons l'engagement de Protégez-Vous envers l'information des consommateurs sur la sécurité des produits, a indiqué Marc Bertrand, président de l'entreprise. Mais, dans le cas présent, la publication a commis une erreur très grave. En termes simples, Protégez-Vous a utilisé un test, qui ne s'applique qu'aux produits peints, sur un produit de plastique ne contenant pas de peinture et en a tiré des conclusions trompeuses.»

Pour toutes ces raisons, le spécialiste du jeu de

construction a déposé hier une demande d'injonction contre le magazine consommériste afin d'empêcher la vente et la distribution de «sa publication contenant des conclusions trompeuses sur la sécurité des produits», peut-on lire. Une décision doit être rendue cet après-midi. Le magazine a toutefois déjà été remis dans les mains de ses abonnés.

Une approche rigoureuse

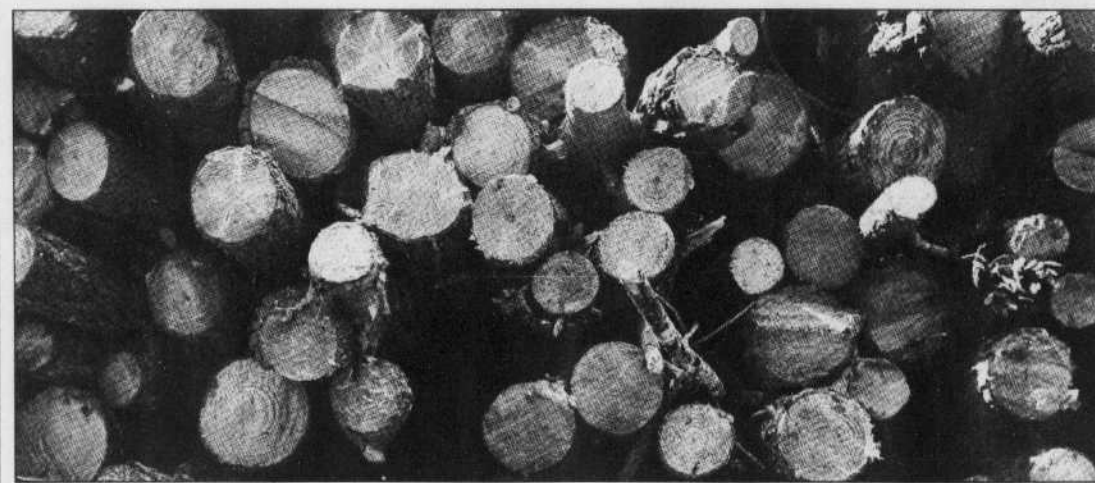
En après-midi hier, la publication a une fois de plus défendu «sa méthodologie rigoureuse» en précisant que les tests sur les jouets ont été «supervisés par une ingénieure et chargée de projets à l'emploi des Éditions Protégez-Vous» et ont été «réalisés par un laboratoire reconnu», et ce, après avoir consulté Santé Canada sur les procédures à suivre pour mesurer correctement les quantités de plomb dans ce type de jouet.

«Pour chaque jouet testé, [nous avons] prélevé des échantillons en privilégiant les parties les plus susceptibles d'être portées à la bouche et les peintures qui s'enlèvent facilement», a poursuivi l'organisme de défense des droits des consommateurs, ajoutant avoir «procédé à une reprise des analyses sur un échantillon différent» pour «confirmer les premiers résultats.»

MEGA Brands a toutefois indiqué par voie de communiqué que, avec une autre méthodologie, ses produits «ont enregistré des résultats de migration du plomb bien inférieurs à la norme de sécurité mondiale reconnue». Elle dit aussi avoir informé Protégez-Vous de la chose et déplore que le magazine n'ait pas tenu compte du résultat de ce test réalisé par «un organisme indépendant» pour sa publication.

Tiré à près de 175 000 exemplaires, le Guide des jouets est un des numéros de Protégez-Vous, avec son Guide de l'auto, qui sont les plus populaires de l'année. Réalisé conjointement avec l'organisme Option Consommateur, ce guide se penche pour la première fois sur la présence du plomb dans les jouets.

Le Devoir



ARCHIVES REUTERS

Le régime forestier doit être révisé, croit Solidarité rurale

«Il est temps que les Québécois reprennent le contrôle de leur forêt», répond Claude Béchard

NORMAN DELISLE

Québec — Le mouvement Solidarité rurale presse le gouvernement de revoir le régime forestier actuel. Cette suggestion agréée au ministre des Ressources naturelles, Claude Béchard, qui a affirmé hier qu'il «est temps que les Québécois reprennent le contrôle de leur forêt».

«Le gouvernement devrait résilier immédiatement tout contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier [CAAF] avec une compagnie si cette dernière ferme son usine», a déclaré le président de Solidarité rurale, Jacques Proulx.

A son avis, le gouvernement devra procéder progressivement mais faire en sorte que les communautés locales trouvent plus de place dans la gestion des forêts.

Des membres de Solidarité rurale ont d'ailleurs remis symboliquement à chacun des 125 députés de l'Assemblée nationale une boussole afin de «permettre aux parlementaires de retrouver leur chemin dans le dossier de la forêt». Mais le ministre Béchard a réagi hier en indiquant que son gouvernement allait «se donner des outils pour avoir plus de marge de manœuvre dans la gestion de la forêt».

«Il est temps que les Québécois reprennent le contrôle de leur forêt. Le bois appartient aux Québécois, mais pas pour faire en sorte que les actionnaires fassent plus d'argent à Chicago ou à Toronto», a dit le ministre Béchard à son arrivée à une réunion du groupe parlementaire libéral.

Actuellement, le régime des CAAF fait en sorte qu'une entreprise obtient des droits de coupe en forêt.

Le contrat lie l'entreprise avec le gouvernement pour une période de cinq ans, renouvelable cinq fois pour un total de 25 ans.

Le gouvernement peut mettre fin à un CAAF uniquement si l'entreprise annonce une fermeture définitive de son usine ou si elle maintient ses installations inactives pendant 18 mois.

Pour ne pas perdre leurs CAAF, les entreprises ferment leurs usines pendant de longues périodes mais les rouvrent pendant quelques semaines avant que le délai de 18 mois n'expire.

La semaine dernière, le ministre Béchard a suspendu deux CAAF de la compagnie Domtar, ce qui a incité cette dernière à poursuivre le ministre devant les tribunaux.

Le 28 septembre dernier, M. Béchard a expédié une lettre à Domtar pour l'informer que les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour ses usines de Grand-Remous, en Outaouais, et de Malaric, en Abitibi-Témiscamingue, étaient révoqués depuis le 14 septembre. Ces permis donnent droit à plus de 567 500 mètres cubes de bois.

Mais Domtar accuse le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchard, d'avoir «outrépassé ses pouvoirs» en rendant une décision «illégal et prématurée».

Dans sa lettre, le ministre soutient que les deux usines sont fermées de manière «définitive», ce qui lui permet, en vertu de la Loi sur les forêts, d'annuler unilatéralement et sans préavis les CAAF. Domtar prétend au contraire que le sort de ces usines n'était pas définitivement et irrémédiablement scellé.

La Presse canadienne

Le Devoir

Nouveau lieutenant politique au Québec

Stéphane Dion essuie deux refus

Céline Hervieux-Payette, elle, accepte le poste

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le chef libéral Stéphane Dion a dû se rabattre sur la sénatrice Céline Hervieux-Payette pour occuper le poste de lieutenant politique du parti au Québec. La sénatrice, qui a une longue expérience au sein du PLC et qui a appuyé Stéphane Dion lors de la course au leadership, a été appelée en renfort après le refus du député Pablo Rodriguez.

Selon les informations obtenues par Le Devoir, M. Rodriguez a refusé le poste en fin de journée hier, peu avant le discours du Trône, après une journée complète de réflexions. Plusieurs sources avaient souligné leur désir de voir M. Rodriguez prendre la charge du Québec, lui qui est énergique et bien en vue dans les médias. Il connaît aussi très bien les personnes influentes du PLC au Québec.

Malgré cette forte pression, Pablo Rodriguez, qui est député de la circonscription montréalaise d'Honoré-Mercier, a décliné l'offre pour différentes raisons. D'abord, il voudrait pouvoir s'occuper davantage de son comté dans la perspective d'une lutte électorale serrée. Les conséquences sur sa vie personnelle auraient aussi été très fortes, a-t-on indiqué hier. Rebâtir le parti au Québec, à la veille du possible déclenchement d'un scrutin, n'est pas non plus une mince tâche.

On offrait d'ailleurs tous les pouvoirs à M. Rodriguez, y compris celui de nommer les candidats, ce que le député Denis Coderre ne s'était pas fait offrir il y a quelques jours, ce qui explique en partie son refus d'occuper le poste. Pablo Rodriguez continuera toutefois d'être très visible dans les médias, ses qualités de communicateur étant très appréciées au PLC.

Le directeur général du PLC-Q quitte

Avec le refus de Pablo Rodriguez et de Denis Coderre, Stéphane Dion était «sous le choc» hier soir, a-t-on appris. Il pensait vraiment que l'un des deux chefs de file du PLC au Québec accepterait la responsabilité.

Pour remplacer le lieutenant actuel, Marcel Proulx, le choix s'est donc finalement porté sur la sénatrice Céline Hervieux-Payette, connue pour ne pas avoir la langue dans sa poche, notamment dans le dossier de la chasse au phoque, qu'elle défend avec vigueur.

M. Hervieux-Payette devra d'ailleurs travailler avec un nouveau directeur général du parti au Québec, puisque Serge Maréchal a informé hier le Comité administratif de l'île québécoise du PLC qu'il démissionnait. Il ira travailler dans le secteur privé.



Ronald PLANTE

La calculatrice de Cromagnon

Ce matériel nous montre comment les mathématiques sont bien enracinées dans le concret, pour ne pas dire dans le roc!

240 pages • 20,95 \$
ISBN 978-2-7601-6272-3
GUÉLIN, éditeur ltée
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

François Gendron

avocat

LL.B., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545POUR VOUS TIRER
D'EMBARRAS

LES ACTUALITÉS

Procès de l'avocat Benoît Cliche

Le bureau de l'avocat servait aux Hells, selon le délateur André Bernier

BRIAN MYLES

Des trafiquants de drogue associés à Maurice Boucher, le chef des Hells Angels Nomads, ont déjà utilisé le bureau de l'avocat Benoît Cliche pour discuter de leurs affaires par le passé.

C'est du moins l'affirmation d'André Bernier, un distributeur de cocaïne de Mont-Laurier qui a retourné sa veste, en 2002, acceptant de collaborer avec les policiers. Bernier, 45 ans, raconte depuis hier les hauts et les bas de sa relation d'affaires avec les Hells Angels et leurs subalternes, au procès de Benoît Cliche.

M^r Cliche, un avocat de 48 ans, est accusé d'avoir facilité les activités criminelles d'un gang impliqué dans le trafic de cocaïne et de marijuana, dont Steven Bertrand était la tête dirigeante. Il aurait joué le rôle d'intermédiaire, de messenger, de décideur ou de pacificateur pour cette cellule formée de Bertrand et quatre autres individus, sur une période de neuf mois en 2003.

Steven Bertrand, un client de M^r Cliche, est une relation d'affaires des Nomads. Il a beaucoup fait parler de lui, en 2002, lorsqu'on a tiré sur lui à bout portant dans un

restaurant de Montréal. Son réseau de trafic de drogue a été démantelé en 2004, et il est aujourd'hui derrière les barreaux.

La chute du réseau de Bertrand est grandement attribuable au travail d'agent-source de Bernier. Celui-ci a vendu de la cocaïne dans la région de Mont-Laurier pendant plus de vingt ans, sans jamais se faire épingle par les policiers. Ses supérieurs travaillaient directement pour Maurice Boucher, le chef des Nomads (l'élite des Hells Angels), a-t-il indiqué hier.

Steven Bertrand est devenu le patron de Bernier en 2000. L'homme de main des Nomads a pris la relève de son demi-frère, assassiné dans des circonstances qui n'ont pas été précisées au jury. Lorsqu'il a été question de discuter de cette nécessaire transition, Bertrand a donné rendez-vous à Bernier au bureau de Benoît Cliche.

Fusillades

Le business de la drogue a roulé rondement jusqu'en janvier 2002. Alors qu'il se promenait sur un véhicule quatre roues avec sa petite-fille de deux ans dans la cour de sa résidence, Bernier a entendu le sifflement d'une balle au-dessus de sa tête.

Il s'est jeté par terre, tout en protégeant la petite. Puis, il a couru avec l'enfant sous le bras jusqu'à la maison, la déposant sur le sol une fois à l'intérieur. Il s'est ensuite précipité sur son arme de calibre 9 mm... et est parti aussitôt à la poursuite de ses agresseurs. «J'étais affilié aux motards, j'étais un crotté», a-t-il dit en guise de justification.

Bernier n'a pas fait un kilomètre en voiture qu'il était déjà rattrapé par les tueurs. Sa voiture a été criblée de balles; il s'est laissé glisser sur l'accotement et a fait le mort. Dans les jours suivants, il s'est réfugié au chalet de son père, où il a été de nouveau la cible des tueurs. «C'allait pas ben». Soit que j'allais avec la police, soit que je me faisais enterrer», a-t-il résumé.

Quelques semaines plus tard, soit le 21 mars 2002, Bernier devenait officiellement agent-source. Lors de sa première transaction pour le compte de la police, il a acheté neuf onces de cocaïne d'un revendeur travaillant sous les ordres de Steven Bertrand, au coût de 28 000 \$. Le témoignage d'André Bernier se poursuit aujourd'hui.

Le Devoir

Réforme au secondaire

La ministre a enfin compris, disent les enseignants

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le virage amorcé par la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, quant à la remise en question du nouveau programme pédagogique soutenu par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). Les enseignants invitent cependant la ministre à consulter le milieu de l'éducation, pour cette opération, davantage qu'elle ne l'a fait pour l'implantation des bulletins chiffrés.

«La ministre vient de comprendre qu'elle ne peut se limiter à dire "J'ai changé le bulletin" et qu'il est plus important de procéder à une révision du processus même d'évaluation des apprentissages», affirme la vice-présidente de la FSE, Paula Duguay.

Dans l'édition d'hier du *Devoir*, la ministre a reconnu que le nouveau programme pédagogique comportait des

ratés, notamment au chapitre de l'apprentissage du français écrit. Elle ajoutait que le «bât blesse» en ce qui concerne les connaissances de base des élèves à leur arrivée au secondaire.

«Le nouveau programme est important pour le Québec, mais nous devons être pragmatiques, apporter des améliorations», a-t-elle renchéri hier lors de la période des questions à l'Assemblée nationale.

Ce discours de la ministre tranche à la fois avec celui de ses prédécesseurs et avec celui qu'elle tenait jusqu'à présent en se limitant à l'implantation du bulletin chiffré, somme toute «cosmétique», selon la vice-présidente de la FSE. «On voit cela comme un virage, une volonté de rectifier le tir et de s'attacher au problème de fond, soit le concept même des compétences et l'importance des savoirs dans le développement des compétences»,

poursuit Mme Duguay.

Elle déplore par ailleurs la tournure du débat sur le bulletin chiffré, où les libéraux ont repris à leur compte une proposition adéquate, dont l'ADQ critique aujourd'hui la mise en œuvre. «C'est comme si tout le monde parmi les décideurs avait une opinion sur l'éducation. Cela crée un cafouillis», fait valoir Mme Duguay, qui invite la ministre à tendre l'oreille davantage à ce qu'on a dit les enseignants et les professionnels du milieu de l'éducation.

Le Conseil supérieur de l'éducation doit fournir prochainement un avis sur l'articulation entre l'évaluation des connaissances et des compétences. Un autre étude a été commandée à un professeur de l'université Laval sur l'implantation du nouveau programme pédagogique au secondaire.

Le Devoir

La récupération de piles est en hausse

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les Montréalais ont rapporté l'an dernier plus de 50 tonnes de piles ordinaires et rechargeables aux six éco-centres ou dans l'une ou l'autre des 65 casernes de pompiers de l'île de Montréal.

Selon le responsable du dossier environnemental au conseil exécutif, Alan DeSousa, c'est sept fois plus que lors de la première collecte, il y a cinq ans. «Cela démontre, ajoute M. DeSousa, que les citoyens collaborent massivement dès qu'on leur offre les outils pour recycler.»

Le réseau des éco-centres et les postes de pompiers vont continuer

de servir de point de chute pour les téléphones cellulaires déclassés, dont une partie sera réutilisée, ainsi que pour les piles de toutes sortes. Montréal insiste tout particulièrement sur la nécessité de rapporter les piles rechargeables que les industriels ont accepté de reprendre pour en recycler la plupart des composantes.

Montréal a ainsi récupéré en 2006 12,9 tonnes de piles rechargeables en sus des 38,5 tonnes de piles ordinaires. La plupart de ces piles contiennent des métaux lourds toxiques et dans certains cas d'infimes portions de mercure qui, globalement, finissent par contaminer sérieusement les lixiviats des sites d'enfouissement ou les nappes souterraines des plus vieux sites où les lixiviats ne sont ni récupérés ni traités.

M. DeSousa était moins sûr du sort des piles ordinaires, dont notre société fait une consommation surprenante. Il affirme qu'une partie des composantes est récupérée et «que le reste est éliminé à la satisfaction du ministère de l'Environnement».

Le responsable de l'environnement confirme que Montréal va déposer d'ici quelques semaines son Plan de gestion des déchets de toutes sortes, qui fera l'objet d'une consultation publique avant son adoption finale et le lancement des appels d'offres. On y trouvera, affirme Alan DeSousa, les mesures que la Ville entend prendre pour récupérer les appareils électroniques de toutes sortes, dont une grande partie est enfouie présentement. Montréal songe à améliorer la collecte des déchets électroniques sur son territoire. Présentement, il faut les apporter aux éco-centres, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde.

Le Devoir

EN BREF

Le Prix de la justice à M^r Jean Saint-Onge

Québec — Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, a remis le Prix de la justice à M^r Jean Saint-Onge, qui se dévoue bénévolement depuis 20 ans pour fournir de l'aide aux enfants de moins de 12 ans qui sont victimes de mauvais traitements et plus particulièrement d'agressions sexuelles. Depuis dix ans, M^r Saint-Onge est président du conseil d'administration de la Fondation Marie-Vincent. Il a ainsi contribué à la création en 2005 du Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent, une innovation sociale dans le monde francophone, et à celle de la Chaire interuniversitaire Marie-Vincent. Décerné une fois l'an, le Prix de la justice en est à sa 17^e édition. Le jury de sélection est présidé par le juge en chef de la Cour d'appel du Québec, le libéral J. J. Michel Robert. — *Le Devoir*

Soldats canadiens condamnés

Amsterdam — Une cour néerlandaise a condamné hier deux soldats canadiens à la prison pour voies de fait sur un homosexuel à Amsterdam, mais les a acquittés d'avoir ciblé leur victime en raison de son orientation sexuelle. Une cour de district d'Amsterdam a condamné Eric Wright à cinq mois et Ryan Dowie à 45 jours d'emprisonnement pour leur rôle dans l'agression commise en mai. — *La Presse canadienne*

Si votre conseiller ne connaît pas votre situation financière, vos objectifs ni vos besoins financiers, il ne peut pas vous servir aussi bien. Connaître son client est une règle déontologique. Ce n'est pas une option, c'est une obligation. Évidemment, si on ne vous pose pas de questions, vous ne pouvez pas donner de réponses. Votre conseiller voudra mieux vous connaître pour s'acquitter professionnellement de ses obligations. Alors, donnez-lui toutes les réponses; ses conseils seront ainsi beaucoup plus adaptés.

Posez-vous des questions si votre expert en finances personnelles ne vous en pose pas!

Quand le conseiller trace votre profil d'investisseur ou analyse vos besoins financiers, il exécute son travail comme il doit être fait. À la Chambre de la sécurité financière, nos membres ont une seule option : la compétence... Bien connaître son client, ce n'est pas facultatif. Alors, posez-vous des questions si votre conseiller ne vous en pose pas... Parce que la compétence, c'est votre meilleure protection.

Parce que la compétence,
c'est votre meilleure
protection.



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

1 800 361-9989 www.chambresf.com

LES ACTUALITÉS

Le Collège des médecins sera moins contraignant avec un groupe de professionnels étrangers

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

les autres médecins du Québec.
Et les autres?

Le Collège des médecins du Québec jette un peu de lest dans le dossier complexe des médecins diplômés à l'étranger. Son président-directeur général, le Dr Yves Lamontagne, a annoncé hier que les médecins titulaires d'un permis restrictif pourront désormais obtenir un permis régulier après cinq années de pratique. Cette initiative louable laisse toutefois en plan plusieurs autres diplômés à l'étranger, dont une cohorte de 150 qui attendent en vain que les universités leur ouvrent leurs portes pour parfaire leur formation.

En conférence de presse, le Dr Lamontagne a admis que cet assouplissement aura une portée limitée puisque les médecins concernés travaillent déjà dans le réseau québécois. Ceux-ci pourront toutefois jouir d'une autonomie inégale. Recrutés directement par Québec pour combler un poste dans un domaine bien précis, le titulaire du permis restrictif était condamné à travailler toute sa vie pour l'établissement qui acceptait de le parrainer. Or, après cinq renouvellements annuels consécutifs, il pourra désormais voler de ses propres ailes en obtenant un permis régulier au même titre que les autres médecins du réseau.

En tout, 320 des 389 titulaires d'un permis restrictif seront admissibles à l'obtention d'un permis régulier, dont 175 dès maintenant. «En termes concrets, cela veut dire qu'un cardiologue diplômé à l'étranger titulaire d'un permis restrictif pourra affirmer, s'il obtient son permis régulier, ses services aux Québécois à l'extérieur de l'établissement où il exerce, et même dans le cadre de dépannage en région», a illustré le Dr Lamontagne.

Pour le Dr Jean-Luc Monfrais, président de l'Association québécoise des médecins en permis restrictif (AQMPR), il s'agit là d'une belle victoire. «Le système québécois s'en voit renforcé, sans perdre en qualité. C'est une très bonne nouvelle.» Ne risque-t-on pas à la longue de voir ces médecins quitter la région qui les avait parrainés pour une autre où la pénurie est moins forte? Pas du tout, réplique le Dr Monfrais. «Une fois régularisés, les médecins ne quitteront pas massivement les régions, car ils seront soumis aux PREM [plans régionaux d'effectifs médicaux] comme tous

La bonne fortune des titulaires d'un permis restrictif a été timidement saluée par le porte-parole de l'Association des médecins diplômés à l'étranger. «C'est un pas dans la bonne direction, certes, mais ce n'est pas ça qui va amener de nouveaux médecins dans le réseau», a dit le Dr Comlan Amouzou. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir sous la main des travailleurs qualifiés, a-t-il fait valoir. Son association compte 150 membres qui ont tous réussi les examens requis. Pour obtenir leur permis de pratiquer, ces diplômés à l'étranger doivent toutefois faire un stage de résidence qui leur a été refusé par les universités, bien qu'elles affichent encore plus de 80 postes vacants cette année.

Cette situation irrite profondément le Dr Amir Khadir, qui a invité le Collège des médecins à mettre de côté ses «réflexes corporatistes». «Attends un geste clair de la part du Collège pour qu'il joue son vrai rôle [...] en agissant de manière énergique pour convaincre tous les acteurs qu'il faut dégager les ressources qu'il faut pour que les médecins étrangers puissent faire leur résidence», a réclamé hier le porte-parole de Québec solidaire. Le hic, c'est que le Collège n'en a pas les moyens, a répliqué du tac au tac le Dr Lamontagne, qui renvoie la balle aux universités et au ministère de la Santé.

Au bureau du ministre Philippe Couillard, on assure que tout a été mis en œuvre pour dénouer cette impasse. Un groupe de travail rassemblant les facultés, le Collège et les gens du ministère sera d'ailleurs mis en branle sous peu. Celui-ci devra évaluer la pertinence de revoir l'évaluation des candidats afin de leur donner l'heure juste sur leur situation. La création d'un stage d'entrée en résidence afin de faciliter l'intégration de ces candidats est aussi au menu.

Notons par ailleurs que le Collège a annoncé deux autres mesures visant à améliorer l'accessibilité des soins. D'abord, les médecins résidents en médecine interne et en pédiatrie n'auront plus besoin du permis d'exercice d'une autre juridiction canadienne pour obtenir un permis de pratique temporaire. Enfin, les examens de médecine interne et ceux de microbiologie médicale et d'infectiologie sont maintenant harmonisés avec ceux du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

EN BREF

Non à la grève

Les étudiants des cégeps Maisonneuve et Drummondville ont rejeté en chœur le recours à la grève générale illimitée lors de leurs assemblées générales respectives. C'est dans une proportion de 53 % que les étudiants du cégep Drummondville, affiliés à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), ont voté contre la grève. Au collège Maisonneuve, les quelque 2500 étudiants ont rejeté non seulement l'idée d'une grève générale, mais aussi celle d'une grève de trois jours, et même d'une journée. Plusieurs autres assemblées générales

sont prévues dans les cégeps et les universités aujourd'hui et demain. Leur issue pourrait être déterminante sur la tenue d'une grève cet automne. Les étudiants de l'association du module de sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais ont cependant opté pour la grève, avec une faible majorité de 53 %, ce qui vient s'ajouter à trois associations facultaires de l'Université du Québec à Montréal. «On fera l'état des lieux lors du congrès en fin de semaine et on discutera du plan d'action. Les débats vont avoir lieu à ce moment», a déclaré hier le porte-parole de l'ASSE, Hubert Gendron-Blais. — *Le Devoir*

Commission Bouchard-Taylor

Pour une charte de la laïcité

Les accommodements ne doivent en aucun cas être consentis pour des motifs religieux, dit le Mouvement laïque québécois

STÉPHANE
BAILLARGEON

Oui aux accommodements raisonnables, sauf pour des motifs religieux: voilà la position défendue hier à Longueuil par le Mouvement laïque québécois (MLQ), devant la Commission Bouchard-Taylor.

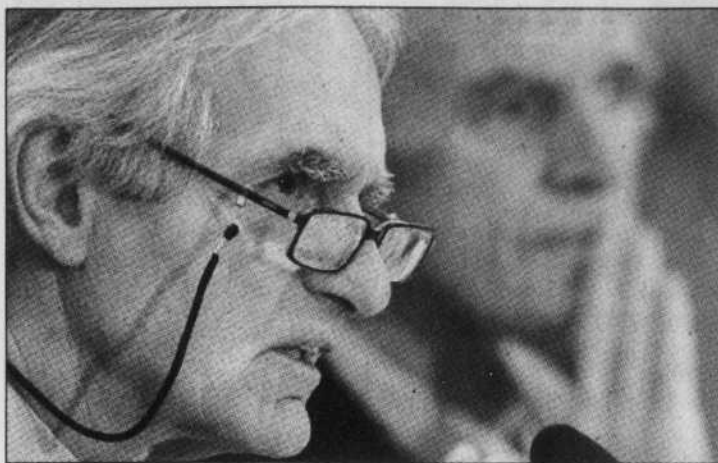
«Le MLQ s'oppose aux accommodements religieux accordés, dans les institutions publiques, sous forme d'exceptions ou de dérogations aux normes communes adoptées démocratiquement, a résumé Henri Laberge, porte-parole du MLQ. Le Mouvement laïque s'oppose à ce que les directions d'écoles, d'hôpitaux et d'autres services publics soient obligées ou autorisées à faire enquête sur la religion de leurs administrés ou à leur accorder des dérogations à la loi ou aux règlements en raison de leurs croyances déclarées ou de leurs incroyances.»

Par contre, le MLQ ne s'oppose pas aux arrangements à l'amiable entre personnes privées ni aux accommodements raisonnables accordés en raison d'un handicap, de l'âge, de la grossesse ou d'autres critères vérifiables objectivement.

Les travaux de la Commission Bouchard-Taylor se poursuivent à Longueuil aujourd'hui, avec l'audience des témoignages. La rencontre d'hier, consacrée à la présentation d'une vingtaine de mémoires, a forcé l'annulation de deux séances de bingo dans une salle située près du boulevard Taschereau. Certains habitués jouaient aux machines à sous dans une pièce vitrée et insonorisée dans un coin de la grande salle.

Un leitmotiv

Avec le principe de l'égalité homme-femme et le problème des accommodements raisonnables, la question de la laïcité de l'État et des



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gérard Bouchard et Charles Taylor ont jugé «très cohérente» la position du Mouvement laïque québécois.

institutions constitue un leitmotiv des discussions devant la Commission, depuis le début de ses travaux, en septembre. La présentation du MLQ était donc très attendue.

Son mémoire, intitulé *Pour une gestion laïque de la diversité culturelle*, débouche sur la proposition de modifier la Charte canadienne des droits et libertés pour mieux assurer le principe laïque, par exemple en supprimant la référence à la suprématie de Dieu qui figure dans son préambule. Surtout, le MLQ souhaite voir adopter une charte de la laïcité. Dans cette loi fondamentale, la liberté de croyance serait pleinement affirmée de même que la stricte neutralité des agents publics (les enseignants, par exemple), des institutions publiques et des tribunaux.

«Nous préconisons une intégration de type républicain et laïque, dit le texte, c'est-à-dire mettant l'accent principal sur l'appartenance des Québécois de toutes origines à la nation québécoise, sur le statut de citoyen québécois, sur les droits et devoirs qui

en découlent, plutôt que sur les appartenances communautaires.»

Les deux coprésidents ont cherché la faille dans l'argumentaire du MLQ, tout en reconnaissant sa «très grande» cohérence. Charles Taylor, qui vient de publier un essai sur l'histoire du rapport au sacré dans nos sociétés, a mentionné que cette position, «très cohérente», ne fait pas place aux exceptions et à la liberté de conscience ou de religion. Pour le philosophe, une société démocratique peut et doit peut-être tenir compte des convictions profondes de ses citoyens.

«Nous y sommes attachés très profondément, a répliqué M. Laberge. Au contraire, ça limite la liberté religieuse que de devoir demander aux autorités d'une école, par exemple, de faire enquête sur le système de croyances d'un élève.» Il a poussé l'exemple encore plus loin. Pour lui, si un règlement interdit le port d'un couteau dans les établissements scolaires, il ne peut souffrir d'exception. «La loi est faite

pour tout le monde. On ne peut pas chercher des dérogations.»

Poupées vaudoues

Les problèmes se raffinent et se complexifient à l'ère des religions à la carte et des combinaisons de sens les plus inusitées. Le directeur du Centre d'information sur les nouvelles religions a raconté des anecdotes étonnantes: une entreprise montréalaise utilisant la numérologie pour sélectionner ses salariés; un employé créant des poupées vaudoues à l'effigie de ses collègues.

«Ce sont des exceptions exceptionnelles, mais ce qui nous frappe, c'est qu'on parle des religions classiques, alors que nous faisons face à un tas de nouvelles croyances, a dit Alain Pronkin, témoignant en son nom personnel. Dans son mémoire, il demande à l'État de fixer des «normes à suivre dans le domaine de l'accommodement raisonnable». Il préconise lui aussi une refonte de la Charte des droits de la personne pour l'adapter à ce nouveau contexte. «Nous disons qu'il est temps de la dépoussiérer», a-t-il résumé, en demandant de s'inspirer notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989.

M. Pronkin a toutefois refusé de se déclarer en faveur de la solution laïque. «La laïcité signifie-t-elle la négation de Dieu, son ignorance, son absence de ce monde?», demande son mémoire. Si tel est le cas, la laïcité devient, elle aussi, religion. La laïcité, soutenue par une philosophie d'intolérance, de technocratie sans commune assise dans la société, devient-elle une religion? La laïcité perçue comme neutralité dans sa forme la plus pure est une utopie, le respect de tous les individus dans leur croyance en perpétuelle mutation l'est également.»

Le Devoir

Assurances de santé privées: mise en garde de la CSN

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Une heure et demie de discussion «attentive» et «ouverte» n'aura pas suffi à convaincre la présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) de la pertinence des travaux engagés par le groupe de travail sur la hausse importante du prix des primes, a-t-elle fait valoir.

Par exemple, chez l'assureur SSO, la prime d'assurance collective moyenne par adhérent est passée de 495 \$ en 1996 à 1043 \$ en 2006. «On parle ici d'une augmentation de 111 %. Ce n'est pas rien, d'autant que, pour certains salariés, cela peut accaparer jusqu'à 10 % de leur salaire brut», remarque Mme Carboneau. Idem pour les employés du secteur de la santé et des services sociaux affiliés à la

CSN dont la prime de base a augmenté de près de 130 % en huit ans. Ces hausses importantes ne sont pas sans effet sur la protection de plusieurs prestataires, qui ont été nombreux à voir leur couverture fondre, ou même leur être retirée.

Ce contexte rend la venue de nouvelles assurances privées parfaitement illusoire, croit Mme Carboneau, qui prône plutôt une consolidation du régime public, voire un élargissement de la couverture publique actuelle. «Avec un désengagement des employeurs qui, de plus en plus, gèrent leur contribution, c'est une crise de l'assurance collective qui point à l'horizon. Comment pourra-t-on ajouter de nouvelles garanties pour des interventions chirurgicales, comme celle de la hanche, du genou, des cataractes, et

ainsi de suite?» La CSN a présenté hier plusieurs études, dont une de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui démontre que le développement de régimes privés d'assurance maladie a pour effet d'augmenter les dépenses totales de santé sans alléger la charge publique en retour. Un pareil système favoriserait également les riches au détriment des plus pauvres.

Tout comme la Fédération des professionnelles et la Fédération de la santé et des services sociaux qui lui sont affiliées, la CSN croit que le salut du système de santé passe en priorité par un virage en première ligne et la mise en place d'un réseau de cliniques publiques spécialisées.

Le Devoir

Un peuple et sa langue Pour l'avenir du Québec

Fernand Couturier

Essai de philosophie du langage et de l'histoire, Fondation littéraire Fleur de Lys, 408 pages, 2007.

<http://manuscritdepot.com/a.fernand-couturier.1.html>
Tél.: 514-680-1211



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

La présidente de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), madame Heather Munroe-Blum, principale et vice-chancelière de l'Université McGill, est heureuse d'annoncer la nomination de monsieur Daniel Zizian au poste de directeur général de la CREPUQ. Cette nomination a pris effet le 1^{er} septembre 2007.



Daniel Zizian

Avocat et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), monsieur Zizian était, jusqu'à sa nomination, secrétaire général adjoint et secrétaire exécutif aux dossiers stratégiques à HEC Montréal. Il a préalablement œuvré au sein du gouvernement, notamment à titre de directeur de cabinet du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse et vice-président du Conseil du trésor. Au cours de sa carrière, monsieur Zizian a occupé diverses autres fonctions dans les domaines de la politique, des communications et du droit, et a œuvré à titre de vice-président exécutif du Réseau HEC Montréal. Il a aussi été très actif dans le secteur communautaire, notamment en politique municipale, en administration collégiale et hospitalière et auprès d'œuvres caritatives.

La CREPUQ regroupe l'ensemble des chefs d'établissement universitaire du Québec. Elle est un outil de coordination et de concertation entre les universités et agit comme porte-parole et organe de représentation auprès du gouvernement et des milieux intéressés à l'enseignement et à la recherche universitaires.

ROLEX

SERVICE

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE
RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

Par un collectif
Sous la direction de Régent Bouchard

AVENTURE
EXPÉDITIONS AU CŒUR DE LA
SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Approuvé par le MELS
3^e cycle du primaire

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

LIDEC Inc.
514-843-5991

Colette BAILLARGEON
Marguerite PLANTE

Au fil des jours avec...

Savoirs essentiels en
mathématiques au primaire

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

1^{re} à 6^e année du primaire
Cahier • 14,65 \$ ch. Corrigé • 28,80 \$ ch.

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481

EDITORIAL

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

Le dilemme de Stéphane Dion

La survie du gouvernement Harper est désormais entre les mains du chef de l'Opposition officielle, qui fera connaître aujourd'hui s'il laissera mettre en œuvre le programme législatif contenu dans le discours du Trône présenté hier soir. Stéphane Dion est devant un dilemme cornélien. Défaire le gouvernement à ce moment-ci pourrait tout simplement conduire à sa perte le Parti libéral, qui n'est pas prêt à affronter des élections. Ne pas le défaire minerait sa réputation de parti attaché à des principes et à des valeurs.

Dous les yeux sont tournés aujourd'hui vers Stéphane Dion parce que, comme chef de l'Opposition officielle, il est dans la position de celui qui doit s'opposer. Le parlementarisme à la britannique tel que nous le pratiquons au Canada se résume à ce jeu de rôle.

Coincé, Stéphane Dion l'est de toutes parts. Le NPD et le Bloc québécois, qui ont tous deux un grand appétit pour des élections, ont rapidement annoncé leurs couleurs. Ils voteront contre le discours du Trône. Le gouvernement minoritaire de Stephen Harper tombera forcément si le Parti libéral ajoute ses voix aux leurs. Ce qui ferait bien l'affaire du premier ministre, qui ne souhaite rien d'autre que d'aller en élections. Appuyer le programme législatif des conservateurs mettrait le Parti libéral dans une position intenable puisque celui-ci est censé défendre un programme de changement, qui perdrait alors toute crédibilité.



Bernard Descôteaux

Le chef libéral, pour se tirer d'affaire, devra avoir recours à une parade consistant à laisser s'absenter des Communes un nombre suffisant de députés, de sorte que l'Opposition officielle voterait contre le discours du Trône sans faire tomber le gouvernement. Il pourrait faire valoir qu'il n'y a pas de véritable raison de se rendre à une telle extrémité, puisque le programme de gouvernement contenu dans ce discours du Trône est inspiré des positions défendues par les conservateurs lors de la dernière campagne électorale, qu'il s'agisse de l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, qui répond à la promesse d'ouverture faite au Québec, ou de l'approche adoptée en matière écologique. Il pourrait même prétendre que l'abandon clairement affirmé du protocole de Kyoto n'est pas une nouvelle, car le gouvernement a tout fait depuis qu'il est en place pour ne pas l'appliquer. Le rôle de l'opposition, pourrait dire Stéphane Dion, n'est pas de défaire le gouvernement, mais de chercher à le contraindre à modifier ses politiques et ses projets de loi au moment où ils sont débattus devant la chambre.

Ces arguments sont on ne peut plus spécieux. Les conservateurs peuvent les retourner aisément en soulignant que, par leur abstention, les libéraux cautionnent les politiques du gouvernement Harper. Mais Stéphane Dion gagnerait ce dont il a le plus besoin, soit du temps. Du temps pour faire l'unité de ses troupes, pour se trouver un lieutenant au Québec, pour mettre en marche une machine électorale déficiente, pour trouver des candidats, pour mobiliser ses troupes. Du temps pour que le premier ministre, qui est un habile tacticien, commette peut-être enfin l'erreur qui lui serait fatale.

Les députés libéraux débattront de la meilleure stratégie à adopter en caucus ce matin. Ils devront alors se demander si les quelques mois qu'ils gagneront en laissant le gouvernement survivre suffiront à leur chef pour redresser la situation. Et se demander si l'aveu de faiblesse que constituera l'abstention dans laquelle ils se réfugieront ne nuirait pas davantage à leur image qu'une prise de position claire exprimée au nom des valeurs et des principes défendus par leur parti. Poser la question est un peu y répondre.

bdescoteaux@ledevoir.com

Le divorce turc

Depuis l'amorce de la guerre en Irak au printemps 2003, le gouvernement turc a envisagé à plusieurs reprises une intervention militaire dans les provinces kurdes de l'Irak. Si, chaque fois, il s'est abstenu de franchir le Rubicon, il pourrait en aller autrement dans les prochains semaines. Car, lorsqu'on s'attarde au *modus operandi* arrêté pour formuler sa dernière menace, on retient qu'Ankara a décidé d'employer les grands moyens politiques. Envisageant la poursuite d'une opération d'envergure, les dirigeants ont en effet demandé aux parlementaires de voter sur ce sujet. S'il avait décidé de mener une opération ponctuelle et restreinte, le gouvernement n'aurait pas été dans l'obligation d'obtenir l'aval des élus.

Cela précisé, quels sont les motifs invoqués par les politiciens pour convaincre la population? Il y a tout d'abord ces quinze soldats tués par les membres présumés du PKK kurde qui, après avoir observé un cessez-le-feu pendant plus de quatre ans, a repris de plus belle ses actions en sol turc, en janvier 2006. Depuis lors, il ne se passe guère de semaine sans qu'ils croisent le fer avec leurs ennemis ancestraux. Toujours est-il que le gouvernement a profité au maximum de ce dernier acte en organisant des obsèques nationales.

L'autre motif a pour origine les États-Unis. Plus précisément, on pense à cette résolution reconnaissant le génocide arménien que les membres de la Commission des affaires étrangères du Congrès ont votée la semaine dernière. De même que le refus des Turcs d'admettre une ombre de responsabilité dans ce drame se confond avec le fanatisme, leur réaction s'est conjuguée avec l'outrage.

Les événements et postures des derniers jours ont ceci de riche en enseignements qu'ils confirment, sans l'ombre d'un doute, une réorientation profonde de la stratégie politique d'Ankara à l'égard du Moyen-Orient et bien évidemment des États-Unis. Tout a évidemment commencé après la victoire du Parti de la justice et du développement (AKP), dirigé par Recep Tayyip Erdogan. Premier constat de nature historique: contrairement à la flopée de partis laïques qui les avaient précédés aux commandes de l'État, les islamistes modérés n'ont pas une opinion négative de l'Empire ottoman. Tout logiquement, de cette appréciation découle ceci: leur désir pour l'Occident, et notamment pour l'Union européenne, est beaucoup moins prononcé que chez leurs adversaires politiques.

Cette redéfinition des relations internationales s'est traduite par un rapprochement, d'ailleurs très remarqué, avec les Iraniens et les Syriens. Avec ces derniers, les Turcs partagent un énorme dénominateur commun: mettre fin, brutalement s'il le faut, aux aspirations autonomistes des communautés kurdes dispersées dans ces trois pays. Pour ce faire, les uns et les autres souhaitent plus que jamais mettre au pas les Kurdes irakiens, qu'ils considèrent par ailleurs comme une cinquième colonne agissant pour le bénéfice de Washington. Bref, la Turquie n'envisage pas un détachement de l'Occident, elle l'a déjà amorcé.



LETTRES

Gore et Kyoto

On commence à en avoir marre de ces politiciens qui se refont une virginité avec l'environnement, comme Gore, Schwarzenegger, Dion et Mulcair. Gore était vice-président quand les États-Unis ont refusé d'entériner le protocole de Kyoto. En fait, Clinton et Gore avaient la même politique que celle des conservateurs de Harper.

Gore se fait passer un savon de belle façon par Claude Allègre, géochimiste et ancien ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie de France, dans son livre *Ma vérité sur la planète* publié en 2007, un livre décapant qui bouleverse de nombreuses idées reçues dans le domaine écologique, y compris sur les changements climatiques. Dans le chapitre intitulé «La secte verte», Gore est traité de gourou, et Allègre ajoute même que certaines affirmations de son film sont «grotesques», comme la hausse possible du niveau de la mer de six mètres en un siècle (page 66). Il rappelle aussi que le magazine *Newsweek* a révélé que la maison de Gore consomme 20 fois plus d'électricité que la moyenne des maisons des États-Unis. C'est typique des gourous de ne pas suivre eux-mêmes leurs enseignements.

Louis Duchesne
 Québec, le 13 octobre 2007

Des leaders timorés

À la suite de la publication d'un article sur les divisions au sein du mouvement environnemental, j'ai beaucoup réfléchi. Doit-on discuter publiquement des divisions au sein d'un mouvement qui peine déjà à se faire entendre dans ce monde déjà peu enclin à remettre en question le néolibéralisme triomphant? me suis-je demandé. J'en ai finalement conclu que oui.

Je crois qu'il faut aborder de front les enjeux puisqu'il en va de l'avenir de la vie, de l'avenir des humains en tout cas... Comment ne pas être désemparé devant la récupération (ou l'avalèment, dirait Ducharme) des nouvelles élites environnementales par le système en place, les centrales syndicales, les grandes entreprises polluantes, les gouvernements sans véritable conviction quant à un

projet de société durable, etc.? Comment ne pas être désolé de voir Steven Guilbeault, de Greenpeace, s'afficher aux côtés de l'ADQ ou de l'organisation Equiterre pour protéger ses intérêts en évitant finalement de prendre position? (C'est un secret de Polichinelle: on prête à l'organisation jadis fondée par Laure Waridel des connivences avec le gouvernement PLQ-ADQ et avec certains groupes industriels à éviter.) Prévisible, diront peut-être les gens de ma génération, qui ont vécu bien des digestions de mouvements sociaux par la machine économique. [...]

Ce scénario n'est qu'une mauvaise reprise d'une histoire connue. Mais avec cette petite lettre, je voulais faire part de tout mon soutien à ces gens au sein des organisations civiles québécoises qui luttent encore et toujours pour le bien commun, quitte à mettre en jeu leurs propres intérêts. Ce sont eux qui nous aideront à changer le cours des choses. Devant la gravité des enjeux, le mouvement environnemental ne peut pas se payer le luxe de leaders timorés, agenouillés avant même d'être assis à une table de négociations, perdants avant d'avoir entamé le vrai boulot, celui d'une lutte frontale contre un modèle économique qui nous tue collectivement. Vive le Québec durable!

Françoise Magnan
 Québec, le 13 octobre 2007

Valable, l'école privée?

Beaucoup de gens aiment comparer l'école privée à l'école publique. Un grand nombre de gens sont persuadés que l'école privée offre une meilleure éducation, une plus grande discipline à ses élèves. L'intérêt de la classe aisée est de maintenir un secteur privé fort en éducation. L'école privée pour bien des gens, c'est un droit acquis et indiscutable qui ne devrait souffrir aucune restriction.

La classe aisée achète de l'éducation comme des BMW; les gens de cette classe en veulent pour leur argent. Il est fort probable qu'ils considèrent l'école publique comme étant *cheap* et comme un endroit plein de gens qui vendent de la drogue. On leur fait également croire, par de belles brochures glacées et par

des réclames publicitaires à la télévision, que l'école privée est le nec-plus-ultra en éducation au Québec; les professeurs y seraient bien meilleurs qu'au public, mais cela reste à prouver. D'ailleurs, l'école privée sélectionne ses élèves, contrairement à l'école publique qui, elle, ne peut pas se payer ce luxe.

Il faut se rendre compte que, comme la grande majorité des élèves du secteur privé proviennent d'un milieu où les parents sont plus instruits que la moyenne des gens, les élèves du privé partent déjà avec une longueur d'avance sur le populo du secteur public lorsqu'ils commencent leurs études. [...]

Mais je crois que les parents devraient plutôt juger selon les résultats lors des admissions au secteur collégial public. Là, nous ne parlons plus en fonction du pseudo-classement de la revue *L'Actualité*. Nous examinons plutôt les résultats des élèves venant du privé par rapport à ceux venant du public. À ce moment-là, nous constatons qu'il n'y a aucun avantage pour un élève de venir de l'école privée par rapport à celui qui vient de l'école publique.

En tant que professeur ayant enseigné pendant 33 ans au niveau collégial, je n'ai jamais vu de différence significative chez mes élèves favorisant ceux issus du secteur privé. En réalité, il y avait peut-être une différence: les élèves venant du privé exigeaient de fortes notes pour des travaux très ordinaires; selon eux, ils avaient droit à d'excellentes notes. Je n'ai jamais entendu de telles doléances d'un élève venant du secteur public.

Si je devais décider d'envoyer mon enfant à l'école privée ou à l'école publique, j'hésiterais longtemps avant de payer une forte somme d'argent pour une différence qui n'en vaut vraiment pas le coût. En fait, je crois que nous devrions avoir deux secteurs bien distincts: un secteur public subventionné à 100 % par l'État et un secteur privé subventionné à 100 % par les parents. On verrait bien alors si les parents seraient vraiment en si grand nombre à préférer l'école privée à l'école publique.

Jacques Courchesne
 Professeur retraité du Cégep de Sainte-Foy
 Saint-Raymond, le 14 octobre 2007

LIBRE OPINION

Le dîner de cons n'a pas eu lieu

MOHAMED LOTFI
 Journaliste

«Quand on vise la médiocrité, c'est elle qui vous atteint.»
 — Grégoire Lacroix

Non, il n'aura finalement pas eu lieu, ce dîner de cons auquel l'imam Saïd Jaziri a été invité au dernier enregistrement de l'émission *Tout le monde en parle*, au grand dam des responsables de l'émission et des autres invités.

Une heure avant son apparition sur le plateau, un proche de l'imam a appelé pour annoncer que M. Jaziri ne pouvait pas se présenter pour des raisons de santé. L'animateur et ses invités avaient l'air très déçu par ce qu'ils ont considéré comme un manque de savoir-vivre de la part de l'imam. L'animateur de *TEMP* est allé jusqu'à qualifier le faux bond de Jaziri «d'un manque de respect à notre communauté». Mais au nom de quelle communauté parles-tu, Guy A.?

Ce sont des détails de ce genre qui trahissent ce «nous» exclusif qui représente le paradoxe québécois. On fait appel à l'intégration de l'immigrant tout en continuant à le considérer comme l'autre, comme de la visite! Bref, passons.

Ce n'est pas la première fois qu'un invité ne se présente pas sur le plateau de *TEMP* ou le

quitte au milieu de l'interview, mais le cinquième invité de la dernière émission aura davantage brillé par son absence que par sa présence. Chaque invité y est allé de son petit commentaire, dont le plus intéressant est celui de la célèbre animatrice Suzanne Lévesque, qui a dit regretter de ne pas avoir l'imam en face d'elle pour lui demander pourquoi il est trop présent dans les médias alors qu'il n'est pas représentatif des musulmans du Québec.

Enfin une question pertinente, mais Suzanne Lévesque aurait plutôt dû la poser directement à Guy A. Lepage lui-même. D'autant plus que celui-ci n'a pas manqué de souligner que son émission avait reçu une centaine de courriers de la part des musulmans du Québec pour demander de ne pas inviter cet homme. Eh oui, Guy A., pourquoi as-tu invité cet homme? Est-ce parce que «tout le monde a parlé» de ses propos sur le vin et l'homosexualité à l'émission *3950*? À mon avis, en invitant Rachid Badouri, dimanche dernier, c'était la meilleure réplique que ton émission ait pu faire à celle de Mervil.

Depuis quelques mois, avec le débat sur les accommodements, de tous les musulmans du Québec, certains médias s'acharnent à inviter particulièrement celui par qui le scandale arrive. Un homme avec des antécédents judiciaires en France, menacé d'expulsion par les autorités canadiennes et qui a déjà eu le projet de construire une grande mosquée au centre-ville de Montréal. Mais le scandale réside moins

dans ces renseignements sur le passé de l'imam que sur le fait que certains médias le prennent pour un con qu'on invite régulièrement pour amuser la galerie. Et si son refus de ne pas se présenter à l'émission était simplement sa façon de dire: «Je suis moins con que vous ne le pensez?»

Il existe au Québec des milliers de musulmans capables de s'asseoir à une table et accepter de bavarder avec des chrétiens, des juifs et des bouddhistes sans être le moindre dérangé par une bouteille de vin au milieu de la table et sans traiter les homosexuels de malades. Mais ceux que je connais ne diront pas nécessairement ce que ces médias aimeraient toujours entendre. On n'invite pas la nuance. C'est tellement plus amusant, pour ne pas dire payant, d'inviter un imam qui ne représente que lui-même, pour conforter certains préjugés à propos de l'islam et des musulmans.

Je ne reviendrai pas sur les propos de Jaziri sur le vin et l'homosexualité à l'émission de Luck Mervil. Pour moi, cet homme demeure une autre version du conseiller municipal d'Hérouville, c'est-à-dire une personne très maladroite pour parler de choses sérieuses et que certains médias utilisent pour faire mousser leurs spectacles. Je ne sais pas pour quelle raison véritable Jaziri a décidé de ne pas se présenter à *TEMP*. La suite des choses nous dira qui, de Jaziri ou de certains médias, continuera à jouer au plus con.

IDÉES

Le XXVII^e Congrès du Parti communiste chinois

La fin de la domination conservatrice?



Certains chuchotent que les réformateurs pourraient revoir le verdict condamnant les événements de Tiananmen, en 1989.

LOÏC TASSÉ

Politologue et spécialiste de la Chine,
l'auteur enseigne au département de science politique
de l'Université de Montréal.

Depuis quelques mois, une fébrilité toute particulière a électrisé le Parti communiste chinois (PCC): ses 73 millions de membres se préparaient au 17^e Congrès du parti, qui commençait lundi. Pour le commun des mortels, ce congrès, qui a lieu tous les cinq ans, n'a rien de spectaculaire. Plus de 2200 délégués en provenance de tous les échelons du parti, assis bien droit sur leur chaise, tourneront imperturbablement les pages de cahiers qui contiennent tous les discours qu'on prononcera devant eux, des jours durant. Le visage placide, ils enterreront sans débat, avec de fortes majorités, des décisions qui ont été prises depuis des mois.

Les apparences sont toutefois trompeuses. En surface, les annonces pourront paraître évidentes, ambiguës ou propagandistes. En profondeur, les décisions de ce congrès façonneront les politiques de la Chine au cours des prochaines années. Elles auront un grand impact sur le reste du monde, ne serait-ce qu'en raison des orientations économiques des nouveaux dirigeants, qui devraient être nommés.

En surface, Hu Jintao devrait être reconduit comme secrétaire général du PCC. Il fera probablement modifier la constitution du parti pour y inscrire sa théorie «du développement scientifique». Sans grande conséquence réelle, le principal intérêt de cette théorie est de placer symboliquement Hu parmi les «grands théoriciens» du parti: Mao, Deng et Jiang. Quelques réformes seront proposées pour accroître la compétence des cadres, lutter contre la corruption, protéger l'environnement ou améliorer la présence internationale de la Chine. On discutera aussi de démocratisation. Mais sous ce dernier vocable, il faut surtout comprendre la volonté de conférer une certaine indépendance aux tribunaux et le désir d'encourager les citoyens à dénoncer les abus des fonctionnaires.

En profondeur, le véritable enjeu est celui de la lutte pour conquérir le pouvoir à l'intérieur du parti. Deux factions principales s'affrontent. La première faction, réformiste, dont plusieurs leaders proviennent de la Ligue des jeunes communistes, est menée par des hommes comme le président Hu Jintao et son premier ministre, Wen Jiabao. La seconde faction est conservatrice. Plusieurs de ses dirigeants sont issus du sérail politique de Shanghai. On compte parmi eux l'ex-président de la Chine, Jiang Zemin, ainsi que la majorité des membres du Comité permanent du Bureau politique du PCC, l'organisme le plus puissant de la Chine.

La faction réformiste semble préoccupée par les problèmes sociaux et environnementaux provoqués par la croissance économique effrénée. Elle serait en



ARCHIVES REUTERS

Hu Jintao, le président réformateur.

faveur d'une consolidation de l'économie, quitte à la ralentir, et prônerait aussi quelques timides avancées démocratiques. La faction conservatrice voudrait plutôt poursuivre l'expansion économique tous azimuts. On chuchote que la faction réformiste serait même prête à réviser le verdict condamnant les événements de Tiananmen en 1989, ce qui horrifierait plusieurs leaders de la faction conservatrice qui ont été impliqués de près dans les massacres.

Or le Comité permanent du Bureau politique du parti est en pleine ébullition. Les conservateurs seraient en train d'y perdre leur majorité. Sur les neuf membres que comportait le comité jusqu'à récemment, seuls le président, son premier ministre et deux conservateurs y garderaient une place. Les autres, tous associés à la faction conservatrice parce qu'ils seraient trop âgés ou trop malades, seraient remplacés par des membres... de la faction réformiste.

Il faudra aussi surveiller la montée de nouveaux dirigeants potentiels. Nés autour des années 60, ces nouveaux dirigeants, dits «de la cinquième génération», ont bénéficié des politiques de réforme du début des années 80. Beaucoup ont étudié dans les meilleures universités, parlent couramment des langues étrangères et ont travaillé dans les plus grandes entreprises internationales. Ils connaissent intimement la politique, la culture et l'économie des grandes puissances. Bref, ils sont de véritables citoyens du monde.

Le XVII^e Congrès sera l'occasion de placer des dirigeants de la cinquième génération à divers postes importants où ils seront sous observation et en concurrence les uns contre les autres. Les plus talentueux ou, pour parler plus justement, ceux qui auront établi les meilleurs réseaux de contacts au sein du parti seront par la suite promus aux plus hautes fonctions lors du XVIII^e Congrès du parti, en 2012.

L'opacité du PCC et ses querelles byzantines rendent très difficiles les prédictions sur l'issue du congrès, mais si la montée des réformistes se confirme, elle mettra fin à près de 15 années de domination conservatrice. Plus important encore, la faction réformiste pourra plus facilement soutenir les dirigeants réformistes de la cinquième génération et ainsi s'assurer d'une influence durable sur les destinées du pays.

Rapport sur la gouvernance

À qui «appartient» l'université?

PIERRE HÉBERT
CÉCILE SABOURINPour le comité exécutif de la Fédération québécoise
des professeurs et professeurs d'université (FQPPU)

Au mois de décembre 2006, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques a mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de proposer des principes de saine gouvernance pour le milieu universitaire. Ce groupe a remis son rapport au mois de septembre 2007. En bref, il traite de la nature du conseil d'administration et du mode de nomination du dirigeant — le plus souvent un recteur — de l'université. Dans le cadre actuel d'une discussion publique *urbi et orbi* sur la gouvernance et du projet de loi de la ministre des Finances que *Le Devoir* a dévoilé dans son édition du jeudi 11 octobre, l'importance d'un tel rapport tombe sous le sens.

La Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPPU) reconnaît d'entrée de jeu l'importance de s'interroger sur les pratiques de «gouvernance» en vigueur dans les universités. Toutefois, rédigé par un groupe de personnes directement engagées avant tout dans la haute direction des universités, ce rapport atteste d'une conception tendancieuse de la «gouvernance»; il propose, pour l'amélioration des pratiques universitaires, des principes qui incitent à une augmentation de la concentration du pouvoir entre les mains d'une nouvelle «classe de gestionnaires» et dont la mise en application confirmerait sa mainmise sur les universités.

La FQPPU a donc pris connaissance de ce document avec étonnement, voire, pour certains aspects, avec stupeur. Elle émet ici son avis à propos de plusieurs principes qui sous-tendent ce rapport (ou sur leur absence) et, partant, des recommandations qui en découlent.

Une «mission» universitaire rachitique

Les énoncés de départ relatifs au lien entre la mission et la gouvernance se présentent comme des faits difficiles à contredire: indissociabilité de l'enseignement, de la recherche et du service à la collectivité, dans le respect du caractère propre à chaque université. Mais c'est bien peu dire, car il y a la matière, certes, mais aussi la manière. En effet, nulle part n'est affirmé que cette mission s'exerce dans le cadre d'une institution dont la caractéristique est d'être un service public qui se distingue, sur le plan de son fonctionnement, par la collégialité, et où l'enseignement et la recherche s'appuient sur la liberté de l'enseignement.

Dès lors, ce rapport relie l'autonomie des universités à la portion des revenus sur laquelle le conseil d'administration se prononce. Les universités, n'ayant pas de latitude dans la fixation des droits de scolarité

et recevant de l'État une part substantielle de leur financement, auraient, selon le rapport, une autonomie circonscrite par des règles émanant des autorités publiques. La FQPPU adhère à cette interprétation, à la condition toutefois que l'autonomie universitaire soit confirmée et que soit affirmé le rôle inaliénable de service public des universités, c'est-à-dire des institutions orientées vers la collectivité et non vers des groupuscules particuliers.

Eu égard à leur nature de service public, les universités doivent rendre des comptes non seulement d'un point de vue budgétaire mais aussi quant à leurs décisions en matière d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Car l'imputabilité, quoi qu'on en pense, n'a pas qu'un sens pécuniaire. Autrement dit, les modalités de la gouvernance universitaire doivent rendre les dirigeants redevables de leurs décisions non seulement sur le plan budgétaire mais aussi sur celui des orientations idéologiques et intellectuelles. Une université financièrement saine mais inféodée à l'entreprise privée devrait déclarer faillite... culturellement.

Une concentration périlleuse du pouvoir

Nul ne remet en cause que le conseil d'administration constitue un lieu important du pouvoir décisionnel, raison pour laquelle sa composition doit refléter adéquatement les acteurs participant aux finalités de l'université. Or le rapport affirme sans explication que «la bonne gouvernance» passe par une «responsabilisation claire et nette du dirigeant et son équipe pour la gestion de l'institution». Une telle gouvernance se limite dès lors à un «juste équilibre entre les responsabilités du conseil et celles de la direction». On bascule dans une conception réductrice du rapport de pouvoir entre deux entités, le dirigeant et son équipe, qui s'approprient la responsabilité de l'institution. Concentration du pouvoir égale saine gouvernance?

Une fois établi que le pouvoir désigne l'enjeu central du rapport en découlent des principes qui contribuent à favoriser sa concentration entre les mains de la nouvelle oligarchie de gestionnaires. De la définition de l'indépendance à l'exclusion des personnes les plus au fait du travail pédagogique, tout concourt à placer la gestion entre les mains d'une «noblesse» représentant bien le milieu dont elle provient, celui des affaires ou des cadres supérieurs.

Une vision étriquée de l'indépendance

Le rapport dérape totalement en associant la notion d'indépendance des membres d'un conseil d'administration de ce qu'ils proviennent de l'extérieur de l'établissement, se fondant à cette fin sur une loi qui s'applique aux sociétés d'État. De là, le groupe de travail construit une argumentation en faveur de la prédominance des membres dits indépendants, externes; de plus, abolissant tout comité exécutif, on recommande la mise sur pied de trois comités (de vérification, de gouvernance et d'éthique ainsi que des ressources

humaines) dont seuls les membres externes sont habilités à faire partie.

Une telle conception de l'indépendance soulève au moins deux vices à peine cachés: l'illusion et l'exclusion. D'abord, l'illusion, car en entrant au conseil d'administration de l'université, les membres «indépendants» ne se départent pas de leur expérience, de leurs valeurs personnelles, des valeurs de leur milieu d'appartenance, chose tout à fait normale. Toutefois, bien malin qui pourrait soutenir qu'elles ne transportent pas aussi des intérêts liés à leur provenance sectorielle. Ensuite, l'exclusion, puisque les personnes actives au quotidien et qui ont un intérêt évident à contribuer au bon fonctionnement de l'université sont d'emblée suspectes de parti pris. Un professeur de philosophie serait moins indépendant qu'une personne qui préside une compagnie d'alimentation? L'exemple est, évidemment, fictif.

La participation dominante des membres externes aux conseils d'administration des universités et, comme le groupe de travail le propose, leur participation exclusive aux comités clés de la gestion des universités accéléreront l'expansion des pratiques du secteur privé vers les universités. Pour bien ficeler le tout, il ne resterait qu'à encourager des candidatures externes comme dirigeants de l'université et, à cette fin, à contrôler son mode de nomination en consultant le bon peuple, mais en réservant entièrement au conseil d'administration le choix final. C'est justement ce que le rapport propose...

Une transparence... opaque

Le rapport affirme sans vergogne que la «pratique de membres observateurs avec ou sans droit de parole, mais sans droit de vote, n'est pas conforme à une saine gouvernance». Par ailleurs, plus loin, il réclame une reddition de comptes complète et transparente. Comment le fait de réclamer la possibilité de prendre des décisions à l'abri du regard de personnes directement concernées par le devenir de l'université est-il cohérent avec le fait de rendre des comptes de manière transparente?

Fouillons un peu plus l'opacité de cette transparence. Le rapport propose l'idée selon laquelle, pour le choix d'un dirigeant, «la confidentialité la plus complète» serait garante du recrutement des meilleures candidatures. On croit avoir mal lu... La transparence serait assurée par un huis clos dans des institutions qui n'ont pas qu'une mission mais aussi des valeurs pour l'appuyer, dont la collégialité? Trouvez l'erreur!

Le rapport se clôt sur la reddition de comptes, bouquet de ce feu d'artifice allumé par des gestionnaires pour éclairer les ténèbres universitaires... Cette finale condense tout ce qu'il se trouve dans l'air concernant la comptabilité appliquée à l'esprit humain. Il s'agit, selon ce principe de reddition de comptes, de fournir des indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs, pour appré-

cier la qualité de l'enseignement et juger de l'activité et de la performance en matière de recherche. Ce n'est pas tout: le conseil d'administration doit jauger ces résultats à l'aune de la stratégie de l'institution de même qu'en regard d'institutions universitaires comparables. Cette prétendue reddition de comptes consacre ce que la FQPPU dénonce depuis des années: une notion erronée de performance universitaire et une exacerbation de la compétitivité.

Le savoir n'est, à son origine, ni un produit ni un service; il est une quête de sens, que ce soit en génie, en médecine ou en philosophie. Après viennent, le cas échéant, ce qu'un langage douteux appelle la «valorisation» des recherches (entendre: leur commercialisation). Or les indicateurs de performance, en enseignement et en recherche, que les conseils d'administration sont censés appliquer, sont des filets qui n'attraperont que ce qui peut se compter. En outre, on n'ose pas songer à quelle gestion cet exercice donnera lieu à l'endroit de professeurs déjà saturés d'évaluations et de formulaires.

Quant à la comparaison entre les universités, elle ne peut se comprendre que dans un cadre de compétitivité qui a déjà suffisamment altéré la vie universitaire. Cette compétitivité est justement une stratégie destinée à mimer le mo(n)de de l'entreprise et à attirer plus d'argent (entendre: d'étudiants) dans des institutions par ailleurs sous-financées. La consécration de cette idéologie (car c'en est une) dans les responsabilités du conseil d'administration enfoncera davantage les universités dans un maelström où elles risquent de disparaître.

À qui «appartient» l'université?

En guise de préalable à toute réflexion sur le gouvernement de l'université, nous posons la liberté universitaire, c'est-à-dire l'autonomie de l'université en regard des pouvoirs externes; la liberté de recherche et la liberté d'enseignement; la collégialité et, pierre angulaire, une définition de l'université comme service public. Nous appuyons donc l'indépendance, mais celle de l'esprit avant celle de la fonction. Nous croyons à la transparence, nourrie par la collégialité. Nous souscrivons à l'imputabilité, dans un sens qui dépasse la stricte comptabilité. Enfin, nous adhérons à la performance, à celle qui respecte les exigences de la connaissance.

Tout concourt, dans ce rapport, à inscrire l'idée que l'université appartient à une oligarchie de hauts gestionnaires; la réalité est beaucoup plus complexe. Une université, croyons-nous, est (ou à tout le moins doit continuellement tendre à être) un environnement dont l'écologie doit prendre en compte chacune des «espèces». Professeurs, chargés de cours, étudiants, personnel de soutien, administrateurs: tous doivent contribuer, en vertu de leurs responsabilités propres, à la réalisation de l'idéal universitaire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Follie-Bolvin, Vincent Cauchy (communisme), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Roux-Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricature), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumas (correcteurs), Jacques Gauthier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (liens), Odile Tremblay (cinéma) Isabelle Paré (culture), à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins, à l'information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique : Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction), La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciale (Québec), Monique Bhérier (Ottawa). **LA PUBLICITÉ** Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chénier, Marilène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Poirier, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). **LA PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zémadia, Olivier Zuida. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (responsable), **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), **L'ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

durcissement du système de justice, assurer la souveraineté canadienne dans l'Arctique, encadrer le pouvoir fédéral de dépenser et continuer à baisser le fardeau fiscal des entreprises et des contribuables. Le gouvernement rejette aussi les objectifs du protocole de Kyoto, mais veut continuer de négocier des objectifs internationaux sous le chapeau de l'ONU.

Le discours du Trône est toutefois bien mince en ce qui a trait aux secteurs manufacturier et forestier, durement éprouvés par la hausse du dollar canadien et la concurrence étrangère. Rien de concret n'est annoncé dans ce domaine.

Rapidement, le Bloc québécois et le NPD ont rejeté le discours du Trône. La possibilité de rester en Afghanistan dans le rôle actuel jusqu'en 2011 est restée en travers de la gorge des deux chefs, tout comme le flou entourant une aide aux industries manufacturières et forestières. «*Ca ne rencontre absolument pas nos conditions*», a dit Gilles Duceppe. «*On avait demandé un changement de direction, mais il n'y en a aucun*», a lancé Jack Layton.

Le Parti libéral, joueur décisif dans cette partie d'échecs, a choisi de ne pas indiquer ses intentions avant aujourd'hui, à l'issue d'un caucus. C'est toutefois un Stéphane Dion peu agressif et plutôt conciliant qui a fait une courte déclaration, sans prendre de questions. «*On n'est pas surpris de ce discours du Trône. Nous nous attendions à un discours du Trône conservateur et non pas libéral*», a dit M. Dion, avant d'ajouter être bien conscient que les Canadiens «*ne veulent pas d'élections*».

Stéphane Dion a qualifié de «*choquante*» l'indifférence des conservateurs envers la pauvreté au pays et de «*grandes faiblesses*» ses positions sur les changements climatiques.

Encadrer le pouvoir fédéral de dépenser

À l'image de son premier discours du Trône du 4 avril 2006, le gouvernement Harper ne s'est pas épanché très longtemps sur ses intentions, livrant un texte de 19 pages qui a tenu 25 minutes aux lèvres de la gouverneure générale.

Concernant sa promesse d'encadrer le pouvoir fédéral de dépenser, Stephen Harper précise quelque peu ses intentions. Il déposera aux Communes un projet de loi — qui pourra donc être modifié par un prochain gouvernement — qui «*imposera des limites explicites à l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser pour des nouveaux programmes à frais partagés dans les compétences exclusives des provinces*».

Cette loi «*autoriserait les provinces et les territoires à se retirer de ces nouveaux programmes avec juste compensation s'ils en offrent qui sont compatibles*», peut-on lire. Un concept qui ressemble passablement à l'entente sur l'Union sociale signée en 1999 par toutes les provinces, sauf le Québec.

Toujours dans le domaine du fédéralisme, le gouvernement annonce son intention de poursuivre la réforme du Sénat, qui est pour l'instant embourbée. Si les conservateurs veulent éliminer les barrières au commerce entre les provinces, ils ne parlent toutefois pas de créer une Commission nationale des valeurs mobilières, une structure à laquelle s'oppose le Québec.

L'Afghanistan jusqu'en 2011

Sur le front de l'Afghanistan, le gouvernement rappelle qu'un groupe de travail se penche actuelle-

ment sur les avenues possibles pour le Canada après février 2009. Stephen Harper précise toutefois sa préférence: «*Le Canada doit bâtir sur ses réalisations et s'attarder à accélérer la formation des forces armées et policières afghanes afin de faire en sorte que le gouvernement afghan soit en mesure de défendre sa souveraineté. Or cet objectif ne sera pas atteint d'ici février 2009, mais notre gouvernement croit qu'il pourrait l'être d'ici 2011, fin de la période visée par le Pacte sur l'Afghanistan*».

La mission canadienne est «*noble et nécessaire*», estime Stephen Harper, qui a d'ailleurs dédié son discours du Trône aux membres des Forces canadiennes. Malgré sa préférence, le gouvernement précise qu'un vote définitif sur la mission en Afghanistan aura lieu aux Communes.

En matière d'environnement, aucune surprise, le gouvernement reste sur ses positions. «*Il est maintenant généralement admis que le Canada ne pourra pas réduire ses émissions au niveau prescrit par le protocole de Kyoto*», écrivent les conservateurs. Toutefois, Ottawa réaffirme sa volonté de négocier la phase II de Kyoto sous le chapeau des Nations unies et d'avoir des cibles «*obligatoires*» de réduction des gaz à effet de serre à moyen et à long terme.

Les énormes surplus du gouvernement fédéral (14 milliards en 2006-07) permettent aux conservateurs de promettre des baisses d'impôt dans un plan à long terme qui sera dévoilé au milieu du mois de novembre, dans le cadre de la Mise à jour financière et économique. Le gouvernement annoncera également à cette occasion quand aura lieu la deuxième baisse de 1 % de la TPS, qui pourrait être plus rapide.

Dans le discours du Trône d'avril 2006, le gouvernement Harper promettait de travailler avec l'oppo-

sition sur des «*buts communs*». Rien de cela dans le texte d'hier, où les conservateurs semblent déterminer à imposer leur ordre du jour.

C'est notamment le cas en matière de justice, où tous les projets de loi, parfois controversés, qui ont été bloqués ou modifiés par l'opposition depuis 20 mois, seront fondus en un seul gros projet de loi cadre. Fines, donc, les intentions à la pièce que les partis (et la société civile) pouvaient juger selon leur mérite.

«*Notre gouvernement déposera à nouveau ces mesures dans un projet de loi simple et exhaustif visant à protéger les Canadiens et leur communauté contre les criminels violents et les prédateurs. Ce projet de loi contiendra des mesures sur l'âge de protection [le consentement sexuel], la conduite avec des facultés affaiblies et les contrevenants dangereux. Il proposera aussi un durcissement des conditions de mise en liberté et des peines d'emprisonnement obligatoires pour ceux qui commettent des crimes avec des armes à feu. Les Canadiens s'attendent à ce que cette législation cruciale soit promptement adoptée*», peut-on lire dans le discours du Trône.

De plus, le gouvernement annonce ses couleurs sur d'autres sujets: il veut notamment réformer la Loi sur les jeunes contrevenants pour «*veiller à ce que les jeunes contrevenants qui commettent des crimes graves aient des comptes à rendre à leurs victimes et à la communauté*». Une intention qui risque de faire grincer des dents au Québec, où l'on prône une approche plus souple.

Le gouvernement veut aussi s'attaquer aux vols de voitures et réintroduire le projet de loi qui vise à démanteler le registre des armes de chasse. Une position combattue par le gouvernement du Québec. Renforcer la Loi antiterroriste est aussi au menu.

Le Devoir

Abolir les droits de scolarité est faisable, selon une étude de l'IRIS

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les étudiants fourbissent leur argumentaire pour démontrer le caractère réaliste de l'abolition des droits de scolarité. Une étude menée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) et commanditée par la Société des étudiants de l'université McGill (SSMU) présente des scénarios pour financer le réinvestissement dans l'enseignement postsecondaire et l'instauration de la gratuité scolaire.

Selon l'IRIS, il en coûterait 1,22 milliard par année pour pallier le sous-financement chronique des cégeps et des universités (que les deux réseaux estiment respectivement à 305 millions et à 315 millions) ainsi que pour remplacer les droits de scolarité et les frais afférents par des fonds publics (600 millions).

L'annulation des baisses d'impôt de 950 millions et l'imposition de la totalité des gains en capital, plutôt que de la moitié comme c'est le cas actuellement, permettraient à l'État québécois d'injecter immédiatement ces sommes dans l'enseignement postsecondaire.

Autres scénarios

Le *think tank* progressiste propose également deux autres scénarios qui permettraient de régler immédiatement le sous-financement des cégeps et des universités et d'abolir progressivement les droits de scolarité, soit sur une période de cinq ou dix ans.

Outre l'imposition des gains en capital, ces hypothèses font appel à une augmentation des taux d'imposition des contribuables les mieux nantis de l'ordre de 1,4 à 2 % et à une hausse de la taxe sur le capital des banques, que le gouvernement libéral s'est plutôt engagé à abolir progressivement.

«*Il est possible d'abolir les tarifs et de régler le sous-financement sans pour autant augmenter le fardeau fiscal des plus démunis et de la classe moyenne*», plaide le chercheur Philippe Hurteau, de l'IRIS.

Ce dernier souligne que, par le passé, les hausses des droits de scolarité s'étaient traduites par un désengagement de l'État dans le financement des universités, au profit des individus. Ainsi, en 1988, pour chaque dollar payé par les étudiants pour l'enseignement postsecondaire, l'État québécois investissait 16 dollars, et ce rapport était d'un pour 7,5 en 2002. Il cite par ailleurs une récente étude américaine montrant qu'une hausse des droits de scolarité de 1000 dollars entraîne une diminution de la fréquentation scolaire de 19 % chez les moins nantis.

Le groupe de recherche reconnaît toutefois que ses propositions ne s'inscrivent pas tout à fait dans l'air du temps, alors qu'aucun des trois partis à l'Assemblée nationale ne semble disposé à même envisager la gratuité scolaire, privilégiant plutôt, à des degrés divers, une hausse des droits. «*On ne s'attend pas à ce que Jean Charest nous invite à le conseiller. Mais il y a des groupes qui luttent pour ces revendications. On ne se voit pas comme des chercheurs objectifs. On peut au moins chiffrer la politique, ce qui rend l'option plus envisageable*», explique M. Hurteau.

Des assemblées de grève, pour lutter contre le dégel des droits et réclamer la gratuité scolaire, se tiendront d'ailleurs cette semaine dans une dizaine d'associations étudiantes au Québec.

Le Devoir

PILULE

SUITE DE LA PAGE 1

juger à leur mérite les nouvelles mesures de lutte contre les changements climatiques.

En ce qui a trait à l'Afghanistan, les conservateurs ne cachent pas qu'ils souhaiteraient poursuivre la mission canadienne jusqu'en 2011 afin de compléter la formation des forces armées et policières afghanes. Ils s'engagent toutefois à ne pas agir de façon unilatérale et de tenir le vote promis aux Communes, une fois présenté le rapport du groupe consultatif d'experts créé la semaine dernière.

Quant à l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, qui fera plaisir au Québec sans pour autant satisfaire le Bloc, il devrait faire l'objet d'un projet de loi qui, si on se fie au libellé du discours, n'ira pas plus loin que ce que prévoit déjà l'Accord sur l'union sociale. Rien pour faire monter aux barricades Stéphane Dion, un des pères de cette entente.

Est-ce assez, tout ça, pour causer une indigestion? Peut-être, mais ça se soigne. Il reste à choisir le remède et il faudra attendre ce matin pour connaître celui des libéraux: tuer dans l'œuf ce plan conservateur ou le jurer à petit feu. Que Stéphane Dion ait choisi d'attendre la réunion de son caucus de ce matin pour prendre une décision définitive sur le sort du gouvernement peut être considéré comme un signe d'indécision. Mais on peut le voir, à l'inverse, comme un signe de sa détermination à ne pas se laisser dicter ses moindres gestes par le premier ministre.

Son parti a besoin de temps pour resserrer les rangs et être prêt pour des élections. Si les libéraux laissent passer le discours du Trône, en s'abstenant ou en votant contre en trop petit nombre pour le défaire, ils gagneront ce temps précieux qui leur manque. Les règles de procédure étant ce qu'elles sont, il peut en effet s'écouler bien des semaines avant qu'un autre vote de confiance ait lieu aux Communes. Entre-temps, les libéraux pourront choisir leurs batailles et, du coup, les enjeux qu'ils savent choisis aux Canadiens ou encore représentatifs de leur futur programme.

Réalité minoritaire

Stephen Harper n'y perdra pas nécessairement au

Après moi...

Bien des conditions doivent être réunies pour qu'un

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

de jours dans l'année», avait lancé Jean Charest la semaine dernière au sujet des propos que le chef adéquat a tenus au sujet de la Caisse de dépôt et placements du Québec, qui devait intervenir selon lui pour éviter la fuite des sièges sociaux du Québec. Hier, M. Charest a rappelé qu'en 2003 M. Dumont s'était dit «*convaincu que [...] les interventions gouvernementales étaient «responsables des piètres résultats» de la Caisse de dépôt. Au moment où il a utilisé le mot «girouette», il était dans une lancée sur la position adéquate à propos des infrastructures: «Dans Saint-Maurice, le député de Saint-Maurice veut une route de 300 millions de dollars. Quand on leur demande où ils vont prendre l'argent, ils disent: "Euh, ben, ben, euh, ben, ben..." [...] M. Dumont va inventer ça, la girouette nationale du Québec va nous inventer l'argent»*», a-t-il déclaré, vindicatif.

Notons que l'utilisation du mot «girouette» pour désigner des gens qui changent d'idées est très ancienne en politique. En 1815, en France, au terme d'une succession de régimes — République, Directoire, Empire —, un auteur, Alexis Emery, publia un *Dictionnaire des girouettes*, où l'on présentait les pires volte-face des personnages politiques de l'époque. Talleyrand était l'un des plus éminents d'entre eux.

Autres insultes

En chambre, hier, les libéraux, le leader Jean-Marc Fournier au premier chef, ont protesté contre la décision du président, d'autant plus que le ministre du Développement économique, Raymond Bachand, venait d'être successivement traité, par son critique péquiste François Legault, de «*Roger Bontemps du gouvernement libéral*» («*Personne qui vit sans aucune espèce de souci*», disait Littré) et de «*mascoïte*». Sans que le président Bissonnet intervienne. Parlant de la position de M. Ba-

chand sur l'économie du Québec, M. Legault a déclaré: «*On est en train de perdre la partie, c'est quatre buts de plus pour l'autre équipe, il reste deux minutes, puis lui, il dit: "Youpi!"*». Selon M. Legault, le Québec est arrivé avant-dernier dans les 10 provinces en matière de croissance économique (au dernier et pourrait terminer 10^e cette année. M. Legault avait aussi déclaré que le chef de l'ADQ «*souffre d'un déficit d'attention quand il s'agit des questions économiques. Il ne nous en parle pas pendant plusieurs mois, puis là il arrive avec un virage à 180 degrés sur la Caisse de dépôt*».

En première question, hier, Mario Dumont a ratissé large avec une question sur «*l'érosion de l'autonomie économique des Québécois*», notamment en raison de la crise manufacturière, de la baisse des exportations et de la récente perte de sièges sociaux importants (Bell et Alcan). L'adéquat Gilles Taillon a pour sa part demandé en vain à la ministre des Finances, «*détour de la Caisse de dépôt*», s'il était vrai, comme on l'a rapporté dans certains médias, que la Caisse de dépôt avait jusqu'à 20 milliards en prêts hypothécaires à risques aux États-Unis, ce qui serait supérieur aux investissements dans les entreprises d'ici (16 milliards). Aux perspectives sombres évoquées par les groupes d'opposition, M. Charest a répondu en citant le chômage à 6,9 %, «*de plus bas en 33 ans*». M. Charest a aussi souligné que le «*revenu disponible*» croissait plus rapidement au Québec que dans le reste du Canada.

Quant au ministre Bachand, il a cherché à relativiser la crise manufacturière en affirmant que le Québec s'en tirait «*assez bien*» dans ce secteur puisque sa croissance, depuis quatre ans, est positive: «*Les livraisons manufacturières au Québec, même cette année, sont encore en croissance*», a-t-il dit. Les trois partis se sont toutefois entendus hier vers 16 heures pour adopter à l'unanimité une motion proposée par François Legault, du Parti québécois, qui réclame que «*l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de renoncer à son projet de commission des valeurs mobilières pancanadienne*».

Rentrée de Marois

Les travaux parlementaires avaient repris vers 14h10

sur une note plutôt cordiale, puisque le nouveau leader péquiste, François Gendron — l'ancienne leader, Diane Lemieux, quittera ce matin son siège de Bourget —, le chef de l'opposition et le premier ministre avaient successivement souhaité la bienvenue à la chef du PQ, Pauline Marois, première femme à siéger comme chef d'une formation politique dans l'histoire de l'Assemblée nationale.

M. Gendron s'est amusé à ironiser au sujet des éloges prononcés par MM. Dumont et Charest lorsque Mme Marois a quitté son siège de Taillon, en mars 2006. «*Je veux bien reconnaître qu'elle venait de nous annoncer son départ de la politique, [...] mais j'espère [...] qu'il y avait un fond de vérité dans ces belles paroles prononcées*», a dit M. Gendron, qui a aussi souhaité que MM. Dumont et Charest ne feroient pas que rappeler le passé de Mme Marois, mais sauront parler d'avenir. M. Dumont a plus tard rétorqué qu'il parlerait souvent du passé de Mme Marois. M. Charest, lui, a eu ces mots: «*Vous avez fait un passage dans plusieurs ministères du gouvernement du Québec. Vous avez laissé votre marque, la preuve, c'est qu'on travaille encore beaucoup sur certains dossiers*».

Dans son premier discours à l'Assemblée, «*la nouvelle députée de Charlevoix*», Mme Marois, a révélé les grandes orientations de son parti. Elle a demandé aux immigrants de respecter les valeurs communes comme la langue française, la liberté d'expression, l'égalité des hommes et des femmes, les droits des enfants, le caractère laïque des règles de fonctionnement de notre société.

Mme Marois a aussi indiqué que sa formation politique lutterait pour défendre les principes de l'universalité des soins, l'accessibilité des services. Abordant la tourmente de la réforme scolaire (dont elle a été une des initiatrices), Mme Marois a semblé rompre avec le discours des «*compétences*». Le Parti québécois, a-t-elle dit, veut que les enfants soient «*bien formés, sachent mieux lire, écrire et compter, qu'ils connaissent l'histoire de leur pays, qu'ils maîtrisent les savoirs essentiels à leur épanouissement et à leur autonomie*».

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 6112, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0856. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007